

“ ON EN PARLE ”
L'heure est à la relance

“ DANS LES TERRITOIRES ”
Les territoires à la manœuvre

“ ENSEMBLE ”
La Banque des Territoires à vos côtés



SPÉCIAL
Printemps
des Territoires
#àvoscôtés

18
MARS

**PRINTEMPS
DES TERRITOIRES**

EN LIVE ●
DEPUIS LE 104 PARIS

#PrinTerr



Olivier Sichel

Directeur général délégué de la Caisse des Dépôts
et Directeur de la Banque des Territoires

Le Printemps des Territoires est le rendez-vous majeur de la Banque des Territoires et de ses clients. C'est un moment précieux d'échanges sur les grands enjeux territoriaux et nos ambitions communes. Si le contexte sanitaire nous a contraints en 2020 à annuler l'évènement, nous nous retrouvons cette année en format 100 % digital.

Ce contexte de crise a démontré la force du collectif qui a su se mobiliser dès les premiers jours et à tous les niveaux : l'Europe, l'État et ses opérateurs, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que bien sûr la Caisse des Dépôts et, en son sein, la Banque des Territoires. Nous avons affronté ensemble les difficultés et coconstruit un plan de relance à la hauteur des enjeux.

Notre ambition de contribuer à rendre les territoires + Inclusifs, + Durables, + Attractifs et + Connectés a été confortée : 2020 a, en effet, particulièrement mis en exergue ces besoins et la nécessité d'amplifier notre action pour lutter contre les fractures territoriales.

Si l'urgence n'est pas encore dernière nous, je suis convaincu que l'avenir se prépare dès aujourd'hui dans le cadre d'une relation de confiance et de proximité. Grâce à son maillage territorial, la Banque des Territoires est à vos côtés. Cela lui permet de vous apporter un accompagnement sur mesure, mais également d'adapter sans cesse son action à des besoins différenciés.

En écho à la crise sanitaire, nous avons décidé de déployer en 2021 une offre nouvelle dédiée au secteur médico-social. Nous renforçons par ailleurs nos actions en matière d'aménagement numérique du territoire mais également de médiation numérique. Nous devons faire plus et plus vite afin que chacun puisse et sache se connecter en tout point du territoire.

Ces derniers mois, nous avons tous fait preuve de résilience. Il nous faut à présent faire preuve d'ambition, et ne pas hésiter à nous réinventer ensemble, au service de l'intérêt général et de la relance du pays. Car c'est bien collectivement que nous réussissons !

Le programme du Printemps des Territoires a été conçu pour nourrir les réflexions, mais également pour vous permettre de mieux appréhender nos solutions pour vous accompagner dans cette période inédite. Le Localtis Mag, réalisé pour l'occasion, poursuit les mêmes objectifs. Je vous en souhaite « bonne lecture » !





Localtis mag

est un support d'information-communication réalisé à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

• **Localtis Mag comprend 3 rubriques :**

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

• **Vous y trouverez :**

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur www.localtis.com
- des billets d'experts de la Caisse des dépôts publiés sur le blog caissedesdepots.fr/blog
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur la Base d'expériences de Territoires Conseils sur banquedesterritoires.fr

1

“ ON EN PARLE ” P.6

- Relance dans tous les territoires p.7
- Transition écologique : un plan d'actions territorialisé p.12
- Avis d'expert : Soyons acteurs de notre souveraineté numérique p.18
- Les régions se mobilisent pour la jeunesse p.26

“ DANS LES TERRITOIRES ” P.29

- Mobilité durable sur le littoral du Grand Narbonne p.35
- La ville de Luzy propose des boutiques à l'essai p.40
- Comme à la maison, accueil des personnes âgées dans les Pyrénées Atlantique p.42
- Avec Finistère job, le département accompagne l'insertion des jeunes p.44

2

3 “ ENSEMBLE ” P.45

- Rénovation énergétique : 3 questions à Hubert Briand p.47
- Parfaire la couverture très haut débit p.51
- Accélérer la production de logements sociaux..... p.53
- Développer les mobilités propres p.54

“ ON EN PARLE ”

L'heure est à la relance. Les aides déclenchées dans l'urgence et déployées sur l'ensemble du territoire ont joué un rôle « d'amortisseurs de crise », facilitant le rebond attendu. Les dispositifs de relance se précisent, les contrats régionaux et territoriaux se mettent en place, les projets émergent.





RELANCE : Rassurer les territoires « les plus fragiles »

📍 Publié le 3 mars 2021, par Michel Tendil / Localtis

Les territoires ruraux et quartiers politique de la ville bénéficieront d'un « temps supplémentaire » pour instruire leur dossier de relance, a indiqué le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, mardi 2 mars, répondant aux inquiétudes de députés face à une logique du « premier arrivé premier servi ». S'agissant de la déclinaison territoriale du plan, seules 5 intercommunalités n'ont pas souhaité s'engager dans un contrat de relance et de transition écologique.

Interpellé par des députés sceptiques sur les retombées territoriales de la relance, le ministre de l'Économie a annoncé, mardi 2 mars, que « les territoires les plus fragiles », à savoir les territoires ruraux et les quartiers politique de la ville, bénéficieraient d'un « temps supplémentaire » pour instruire leurs dossiers. « J'entends les inquiétudes parfaitement légitimes », a-t-il déclaré, lors d'un débat sur la territorialisation du plan de relance, jugeant que le « besoin d'équité » est « essentiel », alors que la signature du

premier protocole de contrat de relance et de transition écologique (CRTE) dans la métropole de Nantes, la semaine dernière, a pu être interprétée comme une maladresse vis-à-vis des territoires ruraux.

De nombreux députés ont dénoncé le principe du « premier arrivé premier servi » qui sous-tend l'exécution du plan de relance, que ce soit dans l'accès aux appels à projets ou à la Dsil (dotation de soutien à l'investissement local). « La combinaison d'une logique d'appel à projets avec un nombre extrêmement

important de dispositifs est l'ennemie des territoires les plus défavorisés », a ainsi avancé Loïc Kervran (Cher, Agir ensemble). « Les délais rapides de remise des dossiers, laissant très peu de temps entre l'appel à projets et le dépôt, défavorisent les territoires ruraux (...) il faut mesurer les difficultés que rencontrent les conseils municipaux renouvelés, installés en juillet, pour déposer dès janvier des projets complets faisant appel à la Dsil exceptionnelle. »

« 99,1% DU TERRITOIRE SERA COUVERT »

Revenant sur les chiffres présentés la veille, le ministre s'est félicité d'une accélération du déploiement de France Relance depuis le début de l'année,



avec 16 milliards d'euros et 10 milliards en baisse d'impôts de production, soit 26 milliards d'euros au 1^{er} mars, « sur un objectif de 40 milliards d'euros que j'ambitionne de déployer en 2021 », a-t-il dit.

S'agissant de la déclinaison territoriale, 7 régions ont signé leur accord de relance (l'Île-de-France sera la huitième jeudi 4 mars et le périmètre des 819 CRTE envisagés est à présent connu. « 99,1% du territoire sera couvert », s'est félicité Olivier Dussopt, ministre chargé des Comptes publics. Seules cinq intercommunalités n'ont pas souhaité y participer, a-t-il dit. Concernant les départements, 3 CRTE ont été signés : Charente-Maritime, Gironde et, il y a quelques jours, Ardèche.

« On constate aussi que les collectivités



locales sont toujours associées aux décisions, je pense en particulier à toutes les aides à l'industrie », a également insisté Bruno Le Maire, confirmant qu'une rallonge de 150 millions d'euros allaient être ajoutés aux 400 millions d'euros déjà prévus pour le développement

industriel des territoires, soit un total de 550 millions d'euros sous forme de subventions directes. Le ministre a égrainé quelques exemples concrets : Adhex, à Chenôve (Côte d'Or), près de Dijon qui va bénéficier d'un million d'euros en 2021 pour 300 emplois créés dans une usine de solutions adhésives ; Bernardaud, la manufacture de porcelaines de Limoges (Haute-Vienne), qui recevra 550.000 euros pour se moderniser, ou encore Safra, à Albi (Tarn), avec 750.000 euros pour la fabrication de bus à hydrogène...

PLAN DE RELANCE

26 MILLIARDS D'EUROS DÉPLOYÉS AU 1^{ER} MARS 2021

26 milliards d'euros de crédits - dont 10 milliards de baisses d'impôts de production - sont déjà engagés sur les territoires sur l'objectif gouvernemental de 40 milliards d'euros d'ici fin 2021. « Nous tenons donc nos objectifs, nous sommes même, en termes de déploiement, au-dessus des objectifs que nous nous étions fixés », a ainsi insisté Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, lors d'une présentation le 1^{er} mars 2021 du déploiement de France Relance dans les régions et départements. Au total, au 1^{er} mars, plus de 30.000 entreprises industrielles, agricoles ou commerciales sont soutenues par le plan, dont 70% de PME, 600.000 bénéficient de la baisse des impôts de production et plus de 1 million de jeunes et de ménages ont bénéficié directement des crédits de France Relance sous la forme du plan « 1 jeune 1 solution » ou des primes à la conversion de MaPrimeRenov' pour la rénovation énergétique des bâtiments. « Croyez-moi, nous sommes déterminés à accélérer encore le déploiement de France Relance sur les territoires », a affirmé Bruno Le Maire, insistant sur la contractualisation avec les collectivités territoriales. Sept accords de relance ont été signés entre l'État et les régions et un premier contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a été signé le 26 février avec la métropole de Nantes. Les 800 CRTE doivent être signés d'ici le 30 juin 2021. Le détail des crédits par région et département a également été présenté le 1^{er} mars, dont l'outre-mer qui bénéficie de 1,5 milliard d'euros de soutien direct.

Le ministre a profité de l'occasion pour annoncer quelques nouveautés. Dont 150 millions d'euros supplémentaires pour le programme Territoires d'industrie, qui viennent s'ajouter aux 400 millions prévus dans le plan de relance pour le développement industriel des territoires. À l'heure actuelle, 260 millions d'euros ont déjà permis de financer 500 projets d'investissements d'entreprises mais les demandes continuent à affluer. Autre changement : au-delà des 280 millions d'euros décaissés, 600 millions d'euros supplémentaires vont être consacrés à la digitalisation des PME industrielles, comme l'avait annoncé le gouvernement lors du deuxième comité de suivi du plan de relance du 8 février. « Ce nouveau guichet sera ouvert à partir du 1^{er} mai », a indiqué Bruno Le Maire, les modalités devant être précisées dans les prochaines semaines.

« DISCRIMINATION POSITIVE »

Le député Loïc Kervran a proposé d'aller plus loin dans « une logique de discrimination positive » en fléchant vers les territoires ruraux les relocalisations d'activités stratégiques.

Répondant aux inquiétudes de Jeanine Dubié (Hautes-Pyrénées, Liberté et territoires) concernant les établissements thermaux, Olivier Dussopt a indiqué que le décret sur la prise en charge des coûts fixes était « en cours de publication ». Le ministre chargé des PME Alain Griset doit en dévoiler le contenu jeudi 4 mars lors d'un déplacement à Challes-les-Eaux (Savoie). Il devrait aussi donner des précisions sur le plan montagne. Il y a deux semaines, la députée (également présidente de l'Association nationale des élus de montagne) avait déjà alerté le gouvernement sur la situation « catastrophique » des 113 établissements thermaux qui, souvent gérés en régie, « ne peuvent bénéficier ni d'un prêt garanti par l'État, ni d'un versement du fonds de solidarité ». ●

Entretien avec Yann TAMPÉREAU

Chef économiste du Groupe Caisse des dépôts.

“ Crise : que faut-il
retenir de 2020 et
attendre de 2021 ? ”



Yann Tampéreau a intégré le Groupe Caisse des Dépôts en 1998 et y a acquis une expérience professionnelle d'économiste, de gérant obligataire et d'allocataire d'actifs. Il est l'auteur de l'ouvrage d'économie « *L'Economie en infographies* » paru aux Éditions de la Martinière.

📍 *Entretien réalisé par Localtis Mag en mars 2021*

INTERVIEW

[Localtis mag : *L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Qu'en reprenez-vous ?*

Yann Tampéreau : 2020 a été caractérisée par un choc inédit, par son origine imprévisible, la dégradation du contexte sanitaire qui a imposé des périodes de confinement des économies, et par son ampleur : la récession, de -8,2% en France, est nettement plus ample que celle des crises précédentes d'après-guerre. Rappelons qu'en 2009, la chute de l'activité a été de 2,9%, en 1993 de 0,6%, et en 1975 de 1%.

C'est un choc ample, qui a touché toutes les économies avec 3 particularités sectorielles.

La première est d'affecter des secteurs économiques qui étaient installés sur une croissance structurellement forte et difficile à remettre en cause, comme l'aéronautique, le transport et le tourisme.

La seconde particularité est de stopper des secteurs économiques qui, jusque-là, étaient moins affectés par les aléas du cycle écono-

mique, comme le tourisme, l'hôtellerie, la restauration et certains commerces.

La troisième, enfin, révèle une asymétrie, puisque certains secteurs ont profité du contexte, au premier rang desquels les secteurs des nouvelles technologies et du e-commerce.

[Localtis mag : *N'y a-t-il aucune bonne nouvelle à retenir pour cette année 2020 ?*

Yann Tampéreau : Si, on en retiendra même 3 !

Tout d'abord, on assiste à la mise en œuvre de politiques budgétaires et monétaires très réactives et sensiblement expansionnistes qui amortissent bien le choc. La création de richesse a reculé de 8% mais fort heureusement, ni l'emploi, ni les salaires, ni le nombre d'entreprises n'ont reculé d'autant.

Par exemple, l'État a permis d'éviter nombre de faillites grâce aux prêts garantis par l'État (PGE) : grâce à cela, les entreprises seront prêtes à fonctionner lors du déconfinement.



Par ailleurs, l'État a pu s'endetter à hauteur de 20 points de PIB sans problème, grâce à la BCE qui a fait fonctionner la planche à billets.

La deuxième bonne nouvelle concerne le plan de relance qui prépare une reprise vigoureuse, plus inclusive et plus durable. C'est un plan de relance avec des aspects inédits, comme les 40 Md€ de subventions de l'Union européenne et d'autres moins inédits : la Caisse des dépôts joue son rôle contracyclique historique puisque 20 Md€ de ces 100 Md€ viennent des fonds propres de la Caisse.

Enfin, il faut souligner que 2020 s'est achevée sur une excellente nouvelle : la découverte précoce de vaccins qui permet, dans un horizon de moyen terme, de nourrir un réel espoir.

Localtis *mag* : Et que peut-on attendre de l'année 2021 ?

Yann Tampereau : Le scénario central est une reprise dont le calendrier et la vigueur sont dépendants des



développements sur le plan sanitaire. Européens et Américains envient l'Asie, où la discipline quant aux mesures prophylactiques et la vaccination rapide permettent au cycle économique d'avoir quelques trimestres sinon années d'avance. Déjà fin 2020, le PIB chinois était 6 % supérieur à son niveau de fin 2019, contre un retard encore d'environ 2,5 % aux Etats-Unis et de 5% en France.

On devrait avoir une année 2021 en deux temps : un début d'année difficile avec une activité empêchée par les mesures prophylactiques et un printemps meilleur, avec la levée graduelle des contraintes sanitaires, prolongé par une reprise nourrie par les plans de relance et qui pourra s'installer avec la fin de la pandémie grâce aux vaccins.

Localtis *mag* : On peut donc espérer que tout ira mieux à partir du printemps ?

Yann Tampereau : L'activité et la visibilité pourraient s'améliorer à partir du printemps, en effet, mais les consé-

L'activité et la visibilité pourraient s'améliorer à partir du printemps, mais les conséquences négatives du choc ne seront pas toutes derrière nous.

quences négatives du choc ne seront pas toutes derrière nous. Par exemple, les faillites, en sommeil, devraient finir par se déclarer et le taux de chômage devrait sensiblement augmenter : le contexte restera tendu.

D'autre part, au-delà des ajustements conjoncturels, des secteurs resteront structurellement affectés par la crise, qui a été un accélérateur des transformations. Il y a tout à penser que les

secteurs des transports et de l'aéronautique connaîtront un redressement plus lent, que le commerce en ligne va poursuivre son développement. Côté immobilier, la logistique va continuer de profiter de cet environnement alors que l'immobilier de bureau va continuer de s'adapter à la montée de la pratique du télétravail.

Localtis mag : À quand le retour de l'activité au niveau d'avant-crise alors ?

Yann Tampéreau : La prévision est difficile mais il ne faut pas espérer une reprise rapide à la chinoise. En France, on ne retrouvera le niveau d'activité de 2019 qu'au mieux fin 2022, et avec des stigmates structurels : pour le même niveau d'activité, États et entreprises seront davantage endettés, le taux de chômage sera plus élevé car la population active aura continué d'augmenter.

Au-delà du niveau d'activité d'avant crise, la question du rythme de croissance d'après crise est posée. Les économistes redoutent que la croissance annuelle de la richesse, la croissance potentielle qui est de l'ordre de 1,2/1,3 % en France, soit affaiblie par la crise, avec des conséquences négatives durables pour les équilibres sociaux mais également pour le niveau des taux d'intérêt.

Localtis mag : Comment évoluera, selon vous, l'industrie de la banque-assurance ?

Yann Tampéreau : Le secteur bancaire, l'assurance, toutes les activités liées à l'épargne et à sa transformation sont confrontées à un environnement qui était, déjà avant la crise, moins généreux, avec un durcissement des normes réglementaires et prudentielles et des taux d'intérêt qui n'ont cessé de baisser.

Le choc Covid19 amplifie et prolonge le contexte de taux bas car il impose des politiques monétaires durablement expansionnistes avec des liquidités très abondantes : le contexte de taux bas va durer quelques années. Même quand

le cycle économique sera meilleur, les banques centrales risquent de rencontrer des difficultés à remonter les taux, vu que tous les agents seront davantage endettés donc sensibles aux taux d'intérêt : les marges de manœuvre seront faibles.

Au total, bien que l'épargne sera, en volume, abondante, l'industrie de la banque-assurance ne devrait pas avoir un environnement exogène particulièrement porteur : il doit donc trouver en lui ses propres ressorts et notamment tirer profit de l'essor des nouvelles technologies.

Localtis mag : Quels seront les points d'appui pour l'avenir ?

Yann Tampéreau : La science économique trouve des vertus aux crises : elles permettent d'inventer des outils de politique économique donc d'offrir davantage de résilience pour les prochaines crises

Elles provoquent une accélération de la « destruction créatrice schumpé-

térienne » : les faillites libèrent le capital et la main-d'œuvre de secteurs déclinants vers les secteurs d'avenir, donc accélèrent les transformations économiques pour créer davantage de richesse et de bien-être à l'avenir

Les crises rebattent aussi les cartes des priorités : le plan de relance orienté vers une croissance durable et inclusive permet, de ce point de vue, une transformation de bon aloi.

Au final, il reste à s'adapter à un contexte moins généreux en croissance, moins généreux en rendement sur les marchés, avec des possibles bulles, avec un contexte social probablement difficile. Les économies doivent se transformer pour des modèles de croissance davantage durables et inclusifs. Le rôle des institutions financières au sein du Groupe Caisse des dépôts, dont la Banque des Territoires, au soutien de l'intérêt général tournées vers la transformation de l'économie, n'en sera que plus utile et précieux. ●



TRANSITION ÉCOLOGIQUE : plan d'actions territorialisé

Les modalités de la mise en œuvre territorialisée du plan de relance se précisent progressivement. L'un des derniers et pas des moindres à publier son *modus operandi* est le ministère de la Transition écologique qui vient de se plier à l'exercice à travers une instruction mise en ligne ce 25 janvier.

📍 *Publié le 26 janvier 2021, par Philie Marcangelo-Leos / MCM Presse pour Localis*

Un tiers du plan de relance présenté le 3 septembre dernier, soit 30 milliards d'euros, sera consacré à la transition écologique. C'est dire si les lignes directrices pour la mise en œuvre territorialisée des mesures portées par ce ministère étaient attendues. Elles viennent d'être dévoilées via une instruction adressée aux préfets de région et de département, rendue publique ce 25 janvier, et dont les annexes, d'une centaine de pages, contiennent un recueil exhaustif de l'ensemble des actions concernées et de leurs circuits financiers. On connaît la musique entendue depuis début septembre : « *Leur mise en œuvre au plus près des territoires, de façon partenariale entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs locaux, sera un gage d'adaptabilité et d'efficacité* », rappelle l'instruction. La démarche de territorialisation entre désormais dans sa phase de concrétisation.

DÉCLINAISON DANS LES CPER

Tout d'abord à travers les accords de relance passés avec les régions. Les annexes financières aux mandats de négociation des contrats de plan État-Région

(CPER) 2021-2027 - ou les contrats de convergence et de transformation (CCT) en outre-mer - fournissent une première idée des enveloppes par région. Elles sont purement « *indicatives* », insiste cependant l'instruction, qui n'exclut pas un redéploiement « *entre les régions et entre les thématiques en fonction du rythme de consommation des crédits et des priorités identifiées par le gouvernement* ». L'État s'est en particulier engagé - à titre compensatoire - à verser aux régions une enveloppe de 600 millions d'euros de crédits d'investissements sur des opérations liées au plan de relance à valoriser dans les CPER et les CCT. Avec des priorités stratégiques : 100 millions d'euros pour l'accompagnement de projets de transports collectifs locaux propres ; 200 millions pour le développement de la pratique de mobilités actives (emplacements de stationnements sécurisés pour le vélo en gares, prêt vélo à des collégiens ou lycéens, aménagements cyclables etc.) ; 300 millions d'euros pour l'engagement d'un plan massif de rénovation énergétique des bâtiments publics des régions. Et tous les moyens sont bons, y compris en synergie avec la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) « *qui*

30 milliards
d'euros seront
consacrés à
la transition
écologique dans
le cadre du plan
de relance.

peuvent assurer un financement direct de l'État sur les dispositifs qui seront définis ». Des appels à projets nationaux « *hors relance* », comme le quatrième appel à projets relatif au transport collectif en site propre porté par l'Afif seront également mobilisés. Des contrats au niveau « *infrarégional* », sous forme d'avenants à des contrats existants ou de nouveaux contrats de relance et de transition écologique (CRTE), apporteront eux aussi leur pierre à l'édifice. Sur ce pan, le Premier ministre a déjà donné les instructions aux préfets, le 20 novembre, pour qu'ils engagent la formalisation des futurs contrats.



TROUVER DE LA COHÉRENCE

Un vrai défi, puisque globalement, ces projets et actions contractualisés devront constituer « *un ensemble cohérent* » pour mettre en mouvement la « *communauté des territoires en transition* ». L'instruction insiste notamment sur l'articulation des CRTE avec les autres documents stratégiques ou opérationnels des collectivités : schémas de cohérence territoriale (Scot), plans locaux d'urbanisme (PLU), plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), programmes locaux de l'habitat (PLH), conventions ANRU... Les collectivités pourront compter sur l'expertise du Cerema pour toutes celles qui sollicitent des besoins en ingénierie territoriale. L'Ademe sera également sur tous les fronts sur ce volet transition écologique, en particulier à travers la commission régionale des aides (CRA), et autres comités de suivi. Une comitologie « *resserrée* » qui pourra aussi associer les représentants de la Région, afin de traduire l'accord de partenariat pour la relance signé le 28 septembre. Les

listes de lauréats de ces appels à projets nationaux et régionalisés et les projets financés par l'Ademe seront transmises aux préfets de département sur leur périmètre. En revanche, il n'est pas prévu de co-signature par les préfets des notifications des aides accordées par l'Ademe dans le cadre du plan France relance. Et un simple état récapitulatif mensuel des aides apportées, après engagement, sur certains dispositifs destinés aux TPE-PME (tourisme durable ou entreprises engagées pour la transition écologique - EETE) sera fourni pour répondre « au besoin d'agir rapidement ».

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS TOUS AZIMUTS

Parmi les secteurs mis en avant, la rénovation du parc existant figure en bonne place. Pour les bâtiments publics, c'est une enveloppe de 4 milliards d'euros qui est prévue, dont 300 millions d'euros par dotation d'investissement régionale et 950 pour les bâtiments du bloc local et des départements. L'instruction interministérielle dédiée au volet rénovation énergétique du parc des collectivités dévoilée le 4 décembre a précisé les



La rénovation du parc existant figure en bonne place : une enveloppe de 4 milliards d'euros est prévue pour les bâtiments publics.

modalités de ce chantier colossal. Pour les particuliers et copropriétés, les crédits supplémentaires programmés, soit 1,75 milliard d'euros suivront les circuits budgétaires déjà existants pour le dispositif MaPrimeRénov. Un effort de 500 millions d'euros (dont 460 entièrement déconcentrés) est également prévu pour les logements sociaux avec pour cible les passoires thermiques (notamment les opérations de restructurations lourdes couplées à une rénovation thermique), sous la responsabilité des services instructeurs locaux (directions départementales ou collectivités déléguataires des aides à la pierre). Sur le volet social, un soutien exceptionnel de 100 millions d'euros est également prévu pour la réhabilitation d'infrastructures vétustes ou inadaptées (aires d'accueil des gens du voyage, accueils de jour, foyers de travailleurs migrants, modulaires en logement locatif social etc.). Pour s'inscrire dans la feuille de route Zéro artificialisation nette, la relance donne la priorité aux gisements de foncier déjà artificialisés et locaux vacants à partir de deux dispositifs de soutien exceptionnels. Une aide à la relance de la construction durable, dotée de 350 millions d'euros, fléchée vers les maires développant des programmes de logements denses autorisés à la construc-

En accompagnement des programmes de logements denses, 350 millions d'euros pourront contribuer au financement des équipements, espaces publics et aménagements urbains.

tion de septembre 2020 à août 2022 pour « *contribuer au financement des équipements, espaces publics et aménagements urbains nécessaires pour rendre la ville désirable* ». Un fonds de 300 millions d'euros consacré à la réhabilitation des friches, avec en très grande majorité des projets instruits sous la responsabilité des préfets de région, en lien avec les régions, dans le cadre du CPER. Les fonds alloués à la relance pour les plans Initiative copropriétés (PIC), Action cœur de ville (ACV), et Petites Villes de demain (PVD), à hauteur de 250 millions d'euros suivront les procédures en place. Enfin, l'instruction s'attarde également sur la finalisation du troisième volet du

plan Séismes Antilles (2021-2027). Un montant de 50 millions d'euros est prévu en soutien de la résilience des territoires antillais. L'identification « *rapide* » des bâtiments concernés pour la mise en sécurité des personnes doit servir de levier pour l'ambition globale du nouveau volet de ce plan.

EAU, BIODIVERSITÉ, AIRES PROTÉGÉES

La diversité des projets en la matière couplée à la nécessité de leur lancement rapide ont conduit à la territorialisation de l'ensemble des mesures du plan de relance sur ces thématiques. Au total, les préfets disposent de 51 millions d'euros répartis entre trois mesures : restauration écologique (26 millions) ; aires protégées (22 millions) ; eau en outre-mer (3 millions). Sur ce dernier aspect, il s'agit d'accompagner les collectivités, notamment en assistance à maîtrise d'ouvrage pour sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en outre-mer, en utilisant une enveloppe dédiée de 3 millions d'euros. Les projets d'investissement doivent être proposés « *dans les meilleurs délais* » au conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité (OFB) chargé de mettre en œuvre le plus rapidement possible l'enveloppe d'investissement de 47 millions d'euros pour cette mesure.

De nombreux allers-retours avec les opérateurs chargés de la mise en œuvre des crédits de ces thématiques (OFB, agences de l'eau, parcs nationaux, Conservatoire du littoral) seront indispensables pour permettre aux préfets d'avoir « *une vue d'ensemble* » sur les projets retenus.

MOBILITÉS ET TRANSPORTS

L'enveloppe de 11,5 milliards d'euros dédiée aux mobilités et transports reste en partie pilotée au niveau national. L'État propose néanmoins aux collectivités territoriales des possibilités de partenariat avec l'Agence de service et





© Wikipedia Commons

paiement (ASP) pour mettre en place un guichet unique de distribution des aides (de l'État et des collectivités) au bénéfice des populations concernées par les zones à faibles émissions (ZFE). Et près de 2,5 milliards d'euros seront gérés avec les acteurs territoriaux. La très grande majorité se fera soit par délégation locale, soit directement auprès des maîtres d'ouvrage concernés et à partir de fonds de concours de l'Afitf. Cela permettra par exemple l'accélération de l'exécution des CPER 2015-2020 prolongés à 2022 pour le volet ferroviaire, et spécifiquement des programmes d'intervention sur les petites lignes de desserte fine des territoires (300 millions d'euros). Idem pour le volet routier, portuaire comme pour celui relatif aux transports en commun franciliens avec là encore l'accélération, voire le renforcement, des CPER 2015-2020 prolongés à 2022. L'autre strate, les 300 millions de dotation d'investissement régionale « *sont en principe pré-fléchés sur le périmètre des mobilités* », rappelle l'instruction. Enfin, des financements seront directement opérés par des opérateurs de l'État : Voies navigables de France (VNF) et SNCF Réseau. Au travers de ses dotations France relance, ce dernier assurera sa part de cofinancement sur les programmes de petites

lignes. Des montants qui pourront être « valorisés » dans les échanges avec les régions sur les CPER, souligne innocemment l'instruction...

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CIRCUITS COURTS

L'enveloppe de 500 millions d'euros qui y est consacrée sera largement territorialisée à travers le fonds économie circulaire de l'Ademe dans le cadre des circuits financiers et pilotage habituels. Des appels à projets contribueront notamment à sortir du plastique (solutions de substitution et d'emballages réemployables) et à accélérer le développement des acteurs de la réparation d'objets et de leur réemploi sur le territoire. Ces appels à projets devront en outre accompagner les collectivités pour moderniser les centres de tri et mieux déployer le tri sélectif, le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets.

CHALEUR RENOUVELABLE, HYDROGÈNE, ÉLECTRIFICATION RURALE

Le soutien aux actions d'efficacité énergétique des TPE/PME et de décarbona-

tion de l'industrie, mobilise 1,3 milliard d'euros. Des appels à projets ont d'ores et déjà été lancés par l'Ademe pour soutenir des projets de développement de la chaleur renouvelable et de récupération, d'efficacité énergétique ou s'inscrivant dans la filière prometteuse de l'hydrogène et ses usages telle que la mobilité lourde (camions, bennes à ordures, bus...). La recherche de cofinancements avec les régions « *pourra être recherchée* », indique l'instruction, qui mentionne par ailleurs côté européen les nouveaux dispositifs de soutien à la production d'hydrogène décarboné qui se mettront en place fin 2021- début 2022 après leur validation par la Commission européenne. Elle signale également l'enveloppe globale de 50 millions d'euros en soutien au renforcement et à la modernisation des réseaux électriques, en complément du dispositif du FACE (fonds d'aide à l'électrification rurale). Un recensement des projets des autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) a d'ailleurs été lancé début octobre. ●

NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENT, présentation de la feuille de route

Le gouvernement a publié ce 23 février sa feuille de route « *Numérique et environnement* » qui vise à la fois à maîtriser l’empreinte environnementale du numérique et à mobiliser ce dernier au service de la transition écologique. Une grande partie des 15 mesures qu’elle contient seront mises en œuvre cette année, parmi lesquelles un encouragement au réemploi d’équipements informatiques et téléphoniques dans le secteur public.

📍 Publié le 23 février 2021, par Anne Lenormand / Localis

Selon le ministère de la Transition écologique, le numérique serait responsable de 5% à 10% de l’impact environnemental en France, pas seulement en termes d’émissions de gaz à effet de serre mais aussi en consommation d’eau et de ressources naturelles. Et plus des trois quarts de cette empreinte trouvent leur origine dans la phase de production des équipements des utilisateurs (tablettes, ordinateurs, smartphones, etc.).

Pour essayer de maîtriser ses impacts, plusieurs types de travaux ont été menés ces derniers mois – Convention citoyenne pour le climat, rapport du Sénat sur l’empreinte environnementale du numérique, suivi d’une proposition de loi adoptée le 12 janvier dernier, feuille de route du Conseil national du numérique rédigée avec le Haut Conseil pour le climat (HCC), rapport de l’Arcep « *pour un numérique soutenable* », rapport du HCC sur l’empreinte carbone de la 5G. Autant de réflexions dont le gouvernement affirme s’être nourri pour élaborer sa feuille de route « *Numérique et environnement* » dont la version définitive a été publiée ce 23 février, après une présentation de premières mesures destinées à

encourager la durée de vie des terminaux (smartphones, téléviseurs, ordinateurs...) lors d’un colloque à Bercy en octobre dernier.

Trois axes ont été retenus pour cette feuille de route, qui comporte 15 dispositions dont la plupart devraient être mises en œuvre cette année : développer la connaissance de l’empreinte environnementale numérique, réduire cette empreinte, liée à la fabrication des équipements et au développement des usages, et innover en faisant du numérique « *un levier de la croissance écologique* ».

BAROMÈTRE ENVIRONNEMENTAL ANNUEL DES ACTEURS DU NUMÉRIQUE

Pour affiner la mesure de l’empreinte du secteur, une mission avait été confiée à l’automne dernier à l’Ademe et à l’Arcep pour évaluer l’impact environnemental du numérique en France et maîtriser son évolution. De premiers éléments sont attendus au printemps 2021 et le rapport final est annoncé pour l’été 2022. Surtout, un baromètre envi-

ronnemental annuel des acteurs du numérique va être mis en place. L’Ademe et l’Arcep vont piloter la création de ce nouvel outil, qui s’appuiera sur la « *collecte annuelle obligatoire de données environnementales* » auprès des acteurs du numérique (opérateurs de téléphonie mobile, fabricants d’équipements, fournisseurs de contenus, éditeurs de logiciels, etc.). Mais il faudra une disposition législative pour que l’Arcep soit dotée d’un pouvoir de collecte de ces données. Autre annonce : le lancement prochain d’une étude consacrée au développement des objets connectés et de leurs effets.

Innover pour faire du numérique - qui serait responsable de 5% à 10% de l’impact environnemental en France - un levier de la croissance écologique.



RÉEMPLOI DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Parmi les mesures destinées à réduire l’empreinte du numérique en allongeant la durée de vie des équipements, le ministère de la Transition écologique met en avant plusieurs dispositions issues de la loi anti gaspillage pour l’économie circulaire (Agec) : déploiement depuis le 1^{er} janvier 2021 de l’indice de réparabilité, nouveaux critères dans les commandes publiques visant à ce que 20% des matériels informatiques achetés par l’État ou les collectivités soient issus du secteur du réemploi ou élaborés à base de matériaux recyclés (un décret est en préparation). La feuille de route veut aller encore plus loin via la formalisation de codes de bonne conduite avec les acteurs du numérique (fabricants, fournisseurs de contenus, éditeurs de logiciels) en matière d’impact environnemental, qui pourraient être portés à l’échelle européenne pour devenir opposables. D’autres mesures sont prévues dont la saisine de l’Arcep pour analyser les pratiques commerciales de téléphonie mobile subventionnée par les opérateurs télécoms et de leurs impacts, notamment au regard des autres pratiques de vente. Cette demande avait notam-

Les jeunes pousses de la Green Tech pourront s’appuyer sur un fonds d’aide de 300 millions d’euros.

ment été exprimée par la Convention citoyenne pour le climat. Le gouvernement prévoit aussi le lancement d’une campagne nationale de sensibilisation sur les pratiques numériques moins polluantes et entend poursuivre et finaliser la concertation avec les opérateurs télécoms, distributeurs et plateformes, en vue d’obtenir de leur part des engagements «forts» portant aussi bien sur la collecte et le reconditionnement des smartphones, que sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur et l’éco-conception des box et services numériques.

DATACENTERS ET 5G

Autre mesure mise en avant : le soutien aux datacenters (centre de données) «écologiquement vertueux». La loi de finances 2021 va déjà leur permettre,

à partir de 2022, de bénéficier du tarif réduit de taxe intérieure sur la consommation finale d’électricité (TICFE) s’ils mettent en œuvre un système de management de l’énergie. Le gouvernement étudie d’autres pistes pour «aller plus loin», en ajoutant des objectifs en matière de valorisation de la chaleur fatale et de consommation d’eau.

Alors que la Convention citoyenne réclamait un moratoire sur le déploiement de la 5G, la feuille de route propose que l’Arcep puisse «travailler aux voies et moyens de prise en compte des enjeux environnementaux dans les critères d’attribution des prochaines bandes de fréquence 26 GHz». L’attribution de ces fréquences pourrait être réalisée durant les «prochains mois voire les prochaines années», le secrétariat d’État au Numérique estimant qu’il n’y a sur ce sujet «pas d’urgence absolue». Fin 2020, le HCC avait pour sa part appelé à encadrer avec précaution l’attribution de cette bande de fréquence 26 GHz, «susceptible de perturber l’observation et la prévision météorologique».

COUP DE POUCE AUX ACTEURS DE LA « GREEN TECH »

Au titre de l’axe innovation, la feuille de route prévoit un accompagnement des start-up Green Tech à fort potentiel par la Mission French Tech, pour accélérer leur développement. Les jeunes pousses de la Green Tech pourront aussi s’appuyer sur un fonds d’aide de 300 millions d’euros. Une mission va en outre être confiée au sénateur de Paris Julien Bargeton pour recenser et analyser les exemples concrets d’innovations numériques favorisant la transition au sein des territoires. Enfin, un appel à projets «organisé dans le cadre de la stratégie d’accélération ‘5G et futures technologies de télécommunication’» est prévu. Les projets sélectionnés (incluant «ceux mobilisant la 5G au service de l’environnement») pourront bénéficier de fonds du quatrième programme d’investissements d’avenir. ●

AVIS DE L'expert

Soyons acteurs de notre SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE !

En l'espace de quelques dizaines d'années, le numérique est devenu la colonne vertébrale de nos sociétés ainsi qu'un instrument puissant de transformations économiques, organisationnelles, sociales et même culturelles. Les « attaques » de plus en plus fréquentes menées sur ces réseaux ont mis en lumière de nouveaux défis auxquels sont confrontés les États, les acteurs économiques et les citoyens eux-mêmes.

En effet, depuis le début des années 2000, le pouvoir des « GAFAM » concurrence et dépasse même parfois celui des États tout en rognant continuellement et de plus en plus sur la liberté des individus et parfois leur libre conscience. Les États sont entrés dans un véritable rapport de force avec ces géants tentaculaires qui règnent sur les réseaux numériques, décident unilatéralement des règles du jeu, maîtrisent les contenus jusqu'à pouvoir les supprimer, exploitent les données personnelles...

On constate aujourd'hui le développement des applications, des plateformes, des objets connectés, de la robotique, de l'intelligence artificielle... Or, qu'ont en commun ces technologies ? Elles sont régies par le code informatique (et par les algorithmes). Et dans l'espace numérique, la régulation des activités et plus largement des comportements dépend davantage des standards et des normes techniques ainsi que des algorithmes déterminés par les ingénieurs informatiques que des normes juridiques édictées par les États.

L'enjeu des États est de préserver ou de reconquérir une part du pouvoir qui

s'exerce dans ces nouveaux espaces. c'est ce qu'on appelle la « souveraineté numérique ».

La première façon d'aborder le sujet de la souveraineté numérique est de se poser un certain nombre de questions cruciales : qui fixe les conditions générales d'utilisation des applications numériques ? Qui définit les règles en matière de liberté d'expression ? Qui détermine les informations ou les suggestions de lectures qui sont « poussées » aux internautes ? Qui conserve, qui exploite les données personnelles, souvent laissées à leur insu par les utilisateurs ?

Derrière ces questions, émergent la crainte et le refus que les citoyens, les communautés, les États, perdent le contrôle au profit d'entités souvent mal identifiées, sans d'autre légitimité que le service qu'elles offrent, et dont l'objectif principal est loin de la promotion de l'intérêt général.

Une deuxième façon de voir les choses réside dans le fait que les États se retrouvent concurrencés voire remis en cause dans l'exercice même de leur souveraineté et de leurs prérogatives historiques par ces nouveaux acteurs dans ces nouveaux champs qui échappent souvent à leur contrôle.

Utilisée dès 2012, l'expression de « souveraineté numérique » a pris de l'ampleur en 2013, suite à l'affaire Snowden et à ses révélations sur l'espionnage organisé au profit d'intérêts politiques et économiques américains. On a alors assisté à une remise en cause profonde du système de

“ Le pouvoir des GAFAM concurrence et dépasse même parfois celui des États tout en rognant sur la liberté des individus. ”

Par : **Didier CÉLISSE**



gouvernance des espaces numériques. A cette date, les Européens se sont aussi mobilisés sur le sujet, l'Union européenne s'intéressant au développement de moteurs de recherche ou de systèmes d'exploitation différents et « souverains », tout en renégociant avec les États-Unis les accords relatifs à la protection des données personnelles des utilisateurs européens.

En France, la question suscite également un vif intérêt et des débats depuis plusieurs années. De nombreuses instances se sont emparées du sujet, du conseil national du numérique à l'ARCEP, en passant par l'ANSSI, sans oublier la CNIL.

Les défis sont nombreux et divers, sur le plan juridique, sur le plan politique et bien sûr, sur le plan économique.

À l'échelle nationale, les États sont bien malmenés : dépendants des outils technologiques, ils éprouvent les plus grandes difficultés à faire respecter leur politique fiscale et à bâtir des lois sur les réseaux et les usages numériques. Ils doivent aussi s'adapter à de nouvelles menaces (cybercriminalité, piratage informatique, espionnage, ...)

Face aux multinationales du numérique, le rapport des forces leur est malheureusement défavorable : maîtrise inégale des technologies, situations de monopole, lieu de stockage des données, extraterritorialité, etc... Ceci se trouve encore accentué par le fait que, dans l'espace numérique, le pouvoir politique hiérarchique et pyramidal est fortement mis à mal par des organisations beaucoup plus décentralisées, souples et agiles.

À l'échelle européenne, certains valeurs et certains droits fondamentaux

(vie privée, liberté d'expression) sont au cœur des enjeux et doivent continuellement être protégés. On peut se féliciter de certaines avancées, comme le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018, ou les travaux pour le droit à l'oubli, à la portabilité des données, au consentement, etc. L'Europe est désormais plus vigilante et fait peser dans la balance un atout : les consommateurs européens constituent un marché économique de première importance pour les géants du numérique. À l'échelle internationale, l'enjeu est de repenser la gouvernance du monde numérique, et d'y réaffirmer les principes essentiels qui doivent guider le développement des technologies : neutralité, liberté d'expression, diversité, protection de la vie privée... Pas simple !

Enfin, il faut mentionner les énormes enjeux économiques et industriels liés à ces questions de souveraineté. L'exploitation de ces milliards de données collectées, agrégées et traitées par des algorithmes, permet d'analyser puis d'orienter le comportement des consommateurs et des clients, ce qui ouvre des perspectives de « business » immenses : adaptation de l'offre, nouvelles façons de faire du marketing et de la publicité, gestion des stocks, etc.

Une urgence citoyenne qui doit nous inciter à agir

Pour conclure, n'oublions que chacun de nous a un rôle à jouer, en tant que citoyen, consommateur, parent.

Une réponse à ces questions de souveraineté numérique se trouve en effet également dans la responsabilisation de chacun : une part de cette souveraineté nous appartient !

Une petite « check-list » de l'internaute avisé peut nous aider dans nos pratiques quotidiennes : qui fixe les règles d'utilisation du service ? Sur quel fondement et avec quelle légitimité ? Quelles données ai-je fournies en utilisant ce service ? Qu'est-ce qui va en être fait ? Quelles conséquences pour moi ? Existe-t-il d'autres contenus et points de vue que ceux qui me sont proposés ?

Répondre à ces questions, c'est commencer à comprendre qui est « souverain », comment s'exprime cette souveraineté, et si cela est acceptable ou non !

L'AUTEUR

Didier Célisse est ingénieur Télécoms (Telecom ParisTech). Il a intégré le Groupe en 2012 après une expérience de 15 ans en marketing, communication et stratégie dans l'industrie. Depuis 2015, il est responsable du service marketing & animation territoriale du département transition numérique de la direction de l'investissement de la Banque des Territoires

**RETROUVEZ L'AVIS DE L'expert PUBLIÉ
SUR LE BLOG DU SITE CAISSE DES DÉPÔTS
[CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG](https://www.caissedepots.fr/blog)**

4 000 CONSEILLERS NUMÉRIQUES pour favoriser l'inclusion numérique (recrutements en cours)

Reprenant les conclusions du rapport « *Lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique* » publié en septembre dernier, des sénateurs ont questionné Cédric O sur la stratégie gouvernementale en la matière, mercredi 13 janvier 2021.

📍 Publié le 18 janvier 2021, par Virginie Fauvel / Localis

Au-delà du « *saut quantique* » en cours avec le déploiement de 4.000 conseillers numériques, ou des négociations avec le groupe La Poste et Emmaüs Connect pour les faire devenir le bras armé d'une politique publique de l'inclusion numérique, le secrétaire d'État a rappelé la « *nécessité de structurer le secteur de la médiation numérique* ».

Le rapport de la mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique avait été présenté à la presse mi-septembre (*lire notre article du 23 septembre 2020*). Il avait formulé 45 propositions, recommandant de « *passer à une logique 100% accessible* », de « *proclamer l'inclusion numérique comme priorité nationale* », de « *créer un fonds de lutte contre l'exclusion numérique* » et « *d'épauler les collectivités locales* », en couvrant le territoire de « *hubs France connectée* » d'ici 2022 ; des hubs dont la vocation est d'animer le territoire en apportant une expertise aux décideurs locaux, en assurant la formation des professionnels de la médiation numérique, ou encore en accompagnant l'émergence de projets locaux. Le rapport insistait sur le fait que « *l'aménagement numérique du territoire et l'équipement informatique sont indispensables, mais la formation est encore plus nécessaire* ».

La lutte contre l'illectronisme est un « *fléau national* » écrivait la mission sénatoriale ad hoc.

Reste à éclaircir les moyens que le gouvernement entend consacrer à cette lutte et définir la méthode. Lors de son audition devant les membres du groupe RDSE, mercredi 13 janvier au Sénat, le secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques a commencé par rappeler les budgets consacrés, estimant que l'illectronisme est avant tout « *une question sociale mais surtout démocratique* ».

« *Tous les Français doivent être des citoyens émancipés et autonomes* », a-t-il exigé. Pour ce faire, le gouvernement a fait passer le budget de l'inclusion numérique de 350.000 euros à 250 millions d'euros entre 2017 et 2020. Il s'assigne pour objectif d'« *accompagner les personnes en difficulté et les collectivités territoriales, financer la formation et structurer le secteur de la médiation numérique* ».

CONSEILLERS NUMÉRIQUES : « LA SIMPLICITÉ ET LA RAPIDITÉ »

Pour accompagner les quelque 14 millions de personnes estimées en situation d'illectronisme, Cédric O rappelle qu'un déploiement de 4.000 conseillers numériques financés par l'État pour

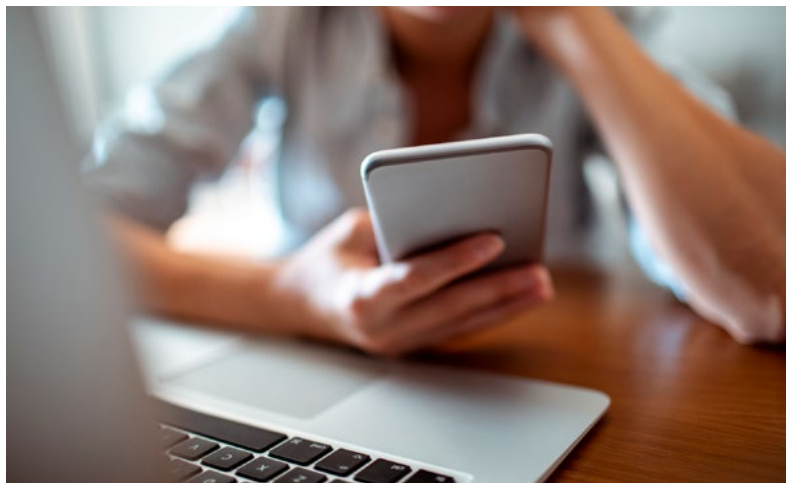


deux ans a été acté. Il précise que les collectivités territoriales peuvent postuler sur une plateforme gouvernementale : « Elles sont plusieurs milliers à l'avoir fait », s'est-il félicité. « J'ai signé une première convention avec l'Allier pour déployer trente conseillers. Nous nous appuyons sur les départements compte tenu de leurs compétences sociales. Nous visons la simplicité et la rapidité. Fin 2021, plus de 2.500 conseillers numériques seront sur le terrain », a-t-il promis. Mais pour le sénateur de l'Ain et président de l'Avicca, Patrick Chaize, « le manque de médiateurs labellisés dans certains territoires » est criant. « Nous doublons leur nombre en déployant 4.000 conseillers numériques sur le territoire. C'est un saut quantique ! », lui a rétorqué le secrétaire d'État. Patrick Chaize a par ailleurs regretté « l'oubli d'un acteur » : la Poste, dont il souhaiterait faire

“ Nous nous appuyons sur les départements compte tenu de leurs compétences sociales [...] Fin 2021, plus de 2500 conseillers numériques seront sur le terrain. ”

« le bras armé d'une politique publique pour l'inclusion numérique ». Sur ce point, le secrétaire d'État a évoqué les discussions actuelles du gouvernement avec « plusieurs acteurs, dont Emmaüs Connect et le groupe La Poste, qui souhaitent faire de l'inclusion numérique un axe fort de sa politique des années à venir ».

La sénatrice des Alpes-Maritimes Patricia Demas a interrogé le secrétaire d'État pour savoir comment les conseillers numériques seraient recrutés. Concrètement, elle estime « qu'il serait utile pour les collectivités candidates que les délais de quinze jours accordés pour contractualiser puissent être étendus à un mois ». « Une fois que la collectivité a candidaté, nous nous adapterons, même si nous souhaitons



aller assez vite. Quelques 350 heures de formation sont en effet prévues et il faut que les conseillers soient rapidement opérationnels », lui a répondu Cédric O. La question cruciale, souligne-t-elle, c'est « la pérennisation de ces contrats à leur terme [...], dans l'optique de la professionnalisation du secteur ». Les 250 millions d'euros pour l'inclusion numérique sont en effet prévus pour deux ans et d'ici là, la question de l'illectronisme n'aura pas disparu...

ZONE URBAINE/ZONE RURALE : LE TAUX BRUT DE NON-ÉQUIPEMENT DE 8% ET 13%

Dans le contexte épidémique, l'illectronisme se traduit également par d'éventuels problèmes d'accès aux plateformes en ligne pour se faire vacciner. La sénatrice des Hautes-Pyrénées Maryse Carrère a soulevé la question concernant notamment les plus de 75 ans. « Les centres de vaccination pourront recourir à Doctolib, à KelDoc ou à Maïa : chacun est libre de choisir son système de réservation », lui a répondu le secrétaire d'État, précisant que « la réservation pourra également se faire par téléphone, via un numéro indiqué sur le site sante.fr ».

La question de l'équipement des ménages les plus modestes a été soulevée par Jean-Marie Mizzon. Le sénateur de la Moselle a rappelé que le taux brut

de non-équipement est de 8% en zone urbaine mais de 13% en zone rurale. Si « l'exclusion numérique tient à trois éléments : la connexion, les usages et l'équipement », a rappelé Cédric O, le gouvernement n'en a pas moins choisi « de se concentrer sur les usages ». « Par le passé, de nombreux conseils départementaux ou régionaux ont financé l'acquisition de tablettes ou d'ordinateurs pour les élèves. Malheureusement, ces outils ont parfois été laissés de côté, voire mis en vente sur internet... D'où l'intérêt de s'intéresser d'abord aux usages, d'autant que les collectivités territoriales investissent déjà dans l'équipement et bénéficient en outre souvent de dons de matériel par les entreprises », a-t-il argumenté. Il n'a en revanche pas rebondi sur le rappel de la proposition du rapport de Raymond Vall de créer un fonds contre l'exclusion numérique pour financer un chèque équipement.

Le nouveau sénateur de l'Aisne Pierre-Jean Verzelen a pour sa part tenté une réclamation concernant les maisons France Services et les services publics que les collectivités territoriales vont désormais assurer en leur sein. Un « tel transfert de compétences devrait s'accompagner d'un transfert de moyens de l'État, or le compte n'y est pas : 30 millions d'euros seulement ! ». Réponse de Cédric O. : « Concernant l'enveloppe consacrée aux maisons France Services, je vous renvoie à Jacqueline Gourault... ».

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES

une rallonge de 2 milliards pour la rénovation urbaine

Un comité interministériel des villes s'est tenu ce 29 janvier à Grigny. Le Premier ministre y a annoncé un effort de 3,3 milliards d'euros à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont la déclinaison du plan de relance à hauteur d'au moins 1 milliard d'euros et 2 milliards de crédits supplémentaires pour la rénovation urbaine - le NPNRU passant donc de 10 à 12 milliards d'euros. Ont été par ailleurs lancés 46 nouvelles cités éducatives et sept quartiers de reconquête républicaine, tandis que des moyens supplémentaires sont également dégagés dans les domaines de l'emploi, du sport et de la santé.

📍 *Publié le 29 janvier 2021, par Caroline Megglé pour Localtis*

Plus de trois ans après « *l'appel de Grigny* », cri d'alarme de maires et responsables associatifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) le Premier ministre a réuni ce 29 janvier 2021 un comité interministériel des villes (CIV) dans le quartier de la Grande Borne de la ville populaire de l'Essonne. « *Ce comité n'avait pas été réuni depuis 2013* », a rappelé le Premier ministre Jean Castex, qui était accompagné d'une partie de son gouvernement – dont les ministres de la Ville, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Emploi, du Logement.

Après « *l'appel du 14 novembre* » dernier et l'engagement du chef du gouvernement de consacrer 1 milliard du plan de relance aux QPV (voir notre article du 23 novembre 2020), les maires de banlieue avaient poursuivi leur mobilisation avec des propositions précises en faveur de leurs quartiers structurellement en difficulté et fragilisés encore davantage par la crise sanitaire (voir nos articles de décembre 2020 et janvier 2021). Avec une préoccupation : que les crédits annoncés parviennent bien aux quartiers priori-



taires, avec un fléchage clair vers des mesures concrètes.

Le gouvernement s'est efforcé de répondre à cette exigence avec l'annonce de 15 mesures ciblées et de crédits supplémentaires. En effet, en plus du milliard promis aux quartiers dans le cadre du plan de relance, 2,3 milliards d'euros seront dédiés à la sécurité, au logement, à l'éducation, à l'emploi et l'insertion dans les QPV. Soit 3,3 milliards d'euros

au total, pour donner à l'engagement du gouvernement en faveur de ces quartiers « *une force nouvelle dans un contexte de crise qui frappe d'abord les territoires où se concentrent les inégalités de santé et les difficultés sociales* », a exprimé le Premier ministre Jean Castex à l'issue du CIV. Ainsi, la première mesure annoncée par le chef du gouvernement est l'ouverture de 60 centres et maisons de santé pluri-professionnels et

participatifs dans les QPV. Les hôpitaux et établissements de santé desservant ces quartiers devraient en outre bénéficier du volet investissement de 15,5 milliards d'euros du Ségur de la santé.

RÉNOVATION URBAINE : LE NPNRU PORTÉ À 12 MILLIARDS D'EUROS

En dehors du plan de relance, les crédits annoncés ce jour consistent principalement en une rallonge de 2 milliards pour le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), avec une enveloppe qui passera donc de 10 à 12 milliards d'euros. Apportés par Action logement à hauteur de 1,4 milliard d'euros, par l'État pour 200 millions d'euros et par les bailleurs sociaux vraisemblablement pour le solde de 400 millions, ces 2 milliards supplémentaires réclamés par les maires de banlieue doivent servir à financer de nouveaux projets (notamment à Marseille ou en Île-de-France), à approfondir d'autres projets déjà financés – mais qui avaient été contraints par des enveloppes limitées – ou encore à tirer certaines leçons du confinement, en particulier sur la nécessité pour les habitants d'accéder à un espace extérieur. Cette rallonge doit également permettre d'améliorer l'offre de services et d'équipements publics – scolaires, culturels, sportifs... - autour des logements. 150.000 habitants pourraient bénéficier de ces nouveaux projets, a souligné l'Agence nationale de la rénovation urbaine dans un communiqué. En matière de mixité sociale, Jean Castex a dit sa détermination à poursuivre l'application de la loi Solidarité et Renouvellement urbains (SRU), mais aussi à « s'attaquer au phénomène inverse dans les communes déjà très dotées de logements sociaux ». Le gouvernement entend ainsi limiter ses autorisations pour la production de logements sociaux dans les communes qui en comptent déjà plus de 40%. L'entourage du Premier ministre précise que cette mesure sera mise en œuvre de façon pragmatique en fonction des situations, mais qu'il s'agira de permettre le plus possible la diversification de l'offre (vers des logements sociaux de classe supérieure,



du logement accompagné adapté, de l'accession sociale à la propriété...). Sur l'occupation du parc existant, « seul un quart des territoires a adopté une convention intercommunale d'attribution, pourtant rendue obligatoire » par la loi Égalité et citoyenneté de janvier 2017. Il importe donc d'« accélérer la conclusion de ces conventions », qui doivent « devenir en quelque sorte le pendant de la loi SRU sur l'occupation du parc existant », a ajouté Jean Castex.

SÉCURITÉ : SEPT NOUVEAUX QUARTIERS DE RECONQUÊTE RÉPUBLICAINE

Des moyens ont par ailleurs été annoncés en matière de sécurité, avec le déploiement de 180 policiers et gendarmes supplémentaires dans le cadre de sept nouveaux quartiers de reconquête républicaine (QRR) à La Ricamarie et Le Chambon-Feugerolles (Loire), Vaulx-en-Velin (Rhône), Rillieux-la-Pape (Rhône), Annemasse (Haute-Savoie), Le Havre (Seine-Maritime), Bonneville (Haute-Savoie) et Libourne (Gironde). Les QRR seront ainsi au nombre de 62, avec un total de 1.200 effectifs déployés. Les moyens de prévention sont également renforcés à hauteur de 6 millions d'euros supplémentaires, avec la création de 300 postes de médiateurs et de 300 postes d'éducateurs spécialisés. Selon le

dossier de presse du CIV, ces postes bénéficieront « en priorité » aux QRR et cela « en partenariat avec les collectivités ».

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sera aussi abondé de 10 millions d'euros supplémentaires. Jean Castex a également rappelé que des recrutements étaient en cours pour renforcer la justice de proximité (voir notre article du 17 décembre 2020).

46 NOUVELLES CITÉS ÉDUCATIVES DÉSIGNÉES ET UN NOUVEL APPEL À PROJETS AU PRINTEMPS

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement veut accélérer le rythme sur les cités éducatives, en dédiant 15,5 millions d'euros au déploiement du dispositif dans 46 quartiers – soit un peu plus que le nombre de 40 cités déjà annoncé en septembre 2020 et confirmé par instruction ministérielle en novembre 2020. L'horizon fixé : « atteindre 200 en 2022 avec un objectif de généralisation à l'occasion de la prochaine génération de contrats de ville ». Figurant en annexe du dossier de presse, les 46 nouvelles cités éducatives se situent notamment dans des quartiers de Dunkerque, Grande-Synthe, Metz, Troyes, Châteauroux, Clermont-Ferrand, Béziers, Bas-



tia ou encore en Guyane et à Mayotte. Au total, 126 quartiers vont désormais œuvrer à un meilleur partenariat entre l'ensemble des acteurs éducatifs autour de l'accompagnement des enfants et des jeunes. Pour les 74 qu'il restera à mettre en route, « *un appel à projets sera lancé au cours du printemps 2021* », a ajouté le Premier ministre.

Concernant la petite enfance, pour faciliter la création de places en crèche dans les QPV, le bonus « *territoire* » sera revalorisé de 500 euros par place pour réduire le reste à charge des communes et intercommunalités ; le gouvernement fixe ainsi un objectif de 10.000 nouvelles places d'ici la fin du quinquennat.

Autre mesure en direction des enfants et jeunes : la reconduction en 2021 des « *vacances apprenantes* » et des « *quartiers d'été* ». Ces dispositifs ont concerné 945.000 enfants de 3 à 18 ans en 2020, avec un financement global (État et collectivités) de 200 millions d'euros.

36 MILLIONS D'EUROS POUR CRÉER 1 000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

Sur l'accès aux droits, parmi les quelque 900 maisons France services qui devraient être ouvertes d'ici 2022 (voir notre article du 15 janvier 2021), 400 concerneront des QPV et devront couvrir « *100% des QRR et des quartiers NPNRU* ».

Destinées à rassembler différents professionnels sur un même lieu pour faciliter les démarches des jeunes, des « *cités de la jeunesse* » seront également créées dans une quinzaine de territoires d'ici 2022.

Concernant le sport, en plus des 65 millions d'euros du plan de relance fléchés sur l'emploi et la rénovation énergétique des équipements dans les QPV, une enveloppe de 36 millions d'euros supplémentaires est allouée à l'Agence nationale du sport. Il s'agira de « *soutenir la mise en place rapide de 1.000 équipements de proximité dans les quartiers prioritaires, accompagner la réalisation d'équipements structurants* » tels que

des gymnases, ainsi que des projets associatifs, a détaillé Jean Castex.

PLAN « 1 JEUNE 1 SOLUTION » : AU MOINS 700 MILLIONS D'EUROS DEVRAIENT BÉNÉFICIER AUX QPV

Sur le terrain de la formation, de l'insertion et de l'emploi, le gouvernement mise sur le plan « *1 jeune 1 solution* » avec, selon le chef du gouvernement, « *plus de 700 millions d'euros* » fléchés vers les quartiers prioritaires. Les effectifs de 66 agences de Pôle emploi implantées dans les QPV seront par ailleurs renforcés, avec le recrutement de 500 conseillers.

« *60 cités de l'emploi verront le jour cette année* », a poursuivi le Premier ministre, afin de « *mobiliser tous les acteurs, et en particulier les entreprises, de manière concertée pour aller vers les demandeurs d'emploi et leur proposer un accompa-*

gnement sur mesure ». Le déploiement de cet outil sera poursuivi en 2022.

Si plusieurs annonces de ce jour répondent ainsi aux attentes exprimées par les maires des villes populaires, les élus entendent désormais veiller à la traduction de ces mots en actes. « *On demande un contact tous les mois avec le cabinet du Premier ministre pour s'assurer de la mise en œuvre* » de ces crédits, a plaidé Philippe Rio, maire de Grigny, rapporte l'AFP. Selon l'entourage du Premier ministre, des réunions sur le suivi des crédits du plan de relance dans les QPV seront organisées par les préfets de département, tandis que les sous-préfets se rendront auprès des maires des villes concernées pour s'assurer que ces derniers présentent bien des projets. Concernant les revendications purement financières de l'association Ville & Banlieue, elles feront l'objet d'une « *discussion générale* » sur les finances locales, avec les autres associations du bloc communal. ●



MOBILITÉS : les territoires urbains se disent prêts à investir près de 4 milliards d'euros dans 115 projets dès 2021

Selon les résultats d'une enquête récente menée par France urbaine en lien avec le Groupement des autorités responsables de transport (Gart) auprès de 38 autorités organisatrices de la mobilité, 115 projets de mobilités seraient prêts à être engagés en 2021, pour un montant d'investissements de 3,9 milliards d'euros. Ils pourraient être complétés par 68 projets en 2022, pour un montant d'investissements de 5 milliards d'euros.

📍 Publié le 3 mars 2021, par Anne Lenormand / Localtis

Dans le cadre des échanges avec le gouvernement sur la territorialisation du plan de relance, France urbaine a réalisé, en lien avec le Groupement des autorités responsables de transport (GART), un recensement des montants d'investissement que les métropoles, grandes agglomérations et grandes villes prévoient de consacrer aux mobilités en 2021 et 2022, alors que le secteur des transports publics a été fortement éprouvé par la crise sanitaire (lire notre article). Cette enquête visait aussi à constituer une liste de projets prêts à être engagés au cours de ces deux années.

Menée sur une semaine, elle a permis de recueillir les contributions de 38 collectivités adhérentes de France urbaine, sur les 46 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) représentées dans l'association. Au vu des résultats, la relance est au rendez-vous. « Ces 38 programmations pluriannuelles d'investissement atteignent un montant de 19,8 milliards d'euros et représentent 262 projets, indique France urbaine. À de très rares exceptions près, il s'agit d'investissements projetés d'ici au terme du mandat municipal en cours. »

8,9 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS SUR DEUX ANS

Parmi ces projets, 115 seraient prêts à être engagés en 2021, pour un montant d'investissements de 3,9 milliards d'euros. Ils pourraient être complétés par 68 projets à partir de 2022, pour



un montant d'investissements de 5 milliards d'euros. Les projets qui seraient engagés entre 2021 et 2022 par les 38 collectivités contributrices à l'enquête de France urbaine susciteraient ainsi des investissements à hauteur de 8,9 milliards d'euros sur ces deux années et les suivantes, dans le cas de projets structurants.

Sur ce total de 8,9 milliards d'euros sur 2021 et 2022, 3,4 milliards d'euros

sont prévus pour des projets consacrés au tramway (nouvelles lignes, extensions, acquisition de nouvelles rames pour plus de capacité), 2,9 milliards pour des projets de métro et 1,2 milliard d'euros pour le verdissement des flottes de bus à hydrogène, au gaz naturel, ou électriques. 584 millions d'euros seront consacrés à des projets de bus à haut niveau de service (nouvelles lignes, extensions...), 445 millions à des projets d'accessibilité et de logistique (mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, vidéosurveillance, billettique, mobilités innovantes, navettes centre-ville, navettes fluviales, téléphériques et funiculaires...), 164 millions à des projets d'infrastructures dédiées à la multimodalité (pôles d'échanges multimodaux, parking-relais...), 148 millions au verdissement des dépôts de bus, qui accompagne nécessairement celui du matériel roulant et 112 millions d'euros à des projets consacrés au vélo (voirie, abris, aménagements divers). ●

38 métropoles, grandes agglomérations et grandes villes pourraient engager 183 projets de mobilité pour 8,9 milliards d'euros en 2021 et 2022.

LES RÉGIONS SONNENT LA MOBILISATION GÉNÉRALE en faveur de la jeunesse

📍 Publié le 19 février 2021, par Emmanuelle Chaudieu / JCPmedia pour Localis

François Bonneau et Marie-Guite Dufay, respectivement président de la région Centre-Val de Loire et présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, ont fait le point, vendredi 19 février, sur les actions d'urgence déployées par les régions pour accompagner et soutenir les jeunes touchés de plein fouet par la crise sanitaire.



Précarité économique aggravée, difficultés psychologiques, isolement, risque de décrochage ou de rupture des parcours d'apprentissage et/ou universitaires... les effets de la crise sanitaire sur les jeunes sont à la fois « importants, divers et massifs », a souligné François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire, lors d'une conférence de presse de Régions de France organisée le 19 février afin de faire le point sur les actions d'urgence déployées par les régions pour accompagner et soutenir ce public.

Il y a une « mobilisation importante de la part de toutes les régions, un engagement fort qui vient notamment s'articuler avec ceux de l'État et des Crous (centres régionaux des œuvres universitaires, ndlr), notamment à travers des abondements », a poursuivi François Bonneau. À titre d'exemple, la région Bourgogne-Franche Comté a mis en place un fonds d'urgence de soutien aux étudiants, géré par le Crous, pour lequel elle contribue à hauteur de 270.000 euros et qui a permis d'attribuer près de 600 aides individuelles à des étudiants pour financer leur logement, l'aide alimentaire, l'achat d'équipements ou leurs frais d'étude. La région Bretagne a pour sa part voté en décembre 2020 une enveloppe exceptionnelle de 1 million d'euros

en faveur du Crous et a proposé d'abonder les fonds sociaux des 245 lycées bretons publics et privés, là aussi pour un montant de 1 million d'euros.

COORDONNER LES ACTIONS AU NIVEAU RÉGIONAL

« S'il ne s'agit pas de tout faire, les régions ont une responsabilité de par la loi concernant les politiques jeunesse, un chef de filât à assurer », a souligné François Bonneau. Cela veut dire que nous sommes là pour faire vivre le dialogue avec ces jeunes, pour coordonner les interventions au niveau régional ou infrarégional afin que tous les acteurs (département, communes, associations, structures de l'État) mènent une action la plus structurée possible, que l'accès aux droits – à l'aide alimentaire, au

logement, à la mobilité... – se mette en place ».

Le président de la région Centre-Val de Loire a par ailleurs insisté sur les « enjeux immédiats », l'un d'eux concernant la relation au monde économique : « Nous avons encore trop de jeunes dans les BTS, bacs pro, licences pro, les diplômés d'ingénieurs, pour qui, en raison des restrictions sanitaires, il est très difficile de trouver un stage et qui risquent de ne pas pouvoir terminer un cursus parce qu'ils n'auraient pas pu accomplir l'application pratique. Nous devons travailler avec l'ensemble des structures employeuses, que ce soit dans les filières, avec le Medef, la CGPME, pour voir comment faire place à ces stages indispensables ».

Concernant l'apprentissage, François Bonneau a indiqué que les régions avaient demandé à l'État de prolonger sur toute l'année 2021 le dispositif d'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis. Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, a ajouté qu'en tant qu'employeurs, les collectivités régionales favorisaient l'apprentissage autant que possible, à l'image de la région Grand Est qui, parmi les mesures d'urgence en faveur de la jeunesse, a ouvert 300 contrats d'apprentissage et 300 places de stage dans ses services.

“ Les régions ont une responsabilité de par la loi concernant les politiques jeunesse, un chef de filât à assurer. ”

ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE

Autre volet important d'intervention des régions : la prise en charge de la santé mentale et des situations de détresse psychologique des étudiants. « *Beaucoup de régions apportent des moyens financiers pour que les universités, les Crous, augmentent leur capacité d'accueil et d'écoute psychologique, en présentiel et en distanciel* », a fait valoir François Bonneau. Par exemple, en Centre-Val de Loire, qu'il préside, 16 coordonnateurs, répartis dans les six villes universitaires de la région, ont été recrutés pour l'écoute et l'accompagnement des étudiants, en s'appuyant sur le réseau des partenaires de chaque territoire. « *Nous avons aussi mis en place, à Orléans et à Tours, des tiers-lieux dans lesquels il va y avoir une épicerie sociale d'urgence, un prêt ou une mise à disposition d'ordinateurs, des jeunes référents pour une première écoute afin de rompre l'isolement et d'orienter ensuite vers une autre structure en fonction des besoins* ».

Autre exemple, en Île-de-France, où le conseil régional soutient et finance le

« Il faut qu'en face du risque d'une génération sacrifiée, nous apportions collectivement une réponse [...] on enverra un signe très fort à cette jeunesse, mobilisée et solidaire comme jamais »

projet de la fondation Fondamental, une plateforme gratuite dédiée au soutien et à l'écoute des étudiants franciliens.

ORGANISER LE JEU D'ACTEURS

François Bonneau a également profité de cet échange pour battre en brèche le cliché d'une génération repliée sur elle-même et ses écrans : « *C'est tout le contraire, nous avons affaire à des jeunes très responsables, avec qui les collectivités régionales co-construisent politiques publiques.* »

Et de lancer, en guise de conclusion : « *Aujourd'hui nous sommes en situation de déclarer une mobilisation générale pour la jeunesse. Il faut qu'en face du risque d'une génération sacrifiée, nous apportions collectivement une réponse. Et honnêtement, beaucoup de collectivités, d'associations, d'initiatives de l'État vont aujourd'hui clairement dans ce sens : si on arrive à les coordonner, à les faire connaître, à faire en sorte que le jeu d'acteurs soit parfaitement organisé, on enverra un signe très fort à cette jeunesse, mobilisée et solidaire comme jamais.* » ●



L'ACADÉMIE DES TERRITOIRES LANCE SA PREMIÈRE FORMATION

destinée aux élus locaux en partenariat avec
Sciences Po et la Banque des Territoires

Intitulée « *Être un décideur territorial à l'heure des transitions* », la première formation certifiante lancée par l'Académie des territoires, projet partenarial porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires, Sciences Po et la Banque des Territoires, démarrera fin avril. Les candidatures sont ouvertes.

📍 Publié le 11 février 2021, par Claire Mallet / Localtis

La présidente de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Caroline Cayeux, l'avait annoncé en juin dernier : le lancement d'une « *Académie des territoires* », pour « *permettre aux élus de se former aux grands enjeux portés par l'agence, aux grandes transitions* ». Depuis, les choses se sont concrétisées. Cette Académie des territoires a effectivement vu le jour, portée par trois partenaires : l'ANCT, Sciences Po (Sciences Po Executive Education), la Banque des Territoires. Et a mis sur pied sa première formation certifiante à destination des élus locaux, à laquelle il est dès à présent possible de candidater. Une « *promotion pilote* » qui démarrera fin avril. Son intitulé : « *Être un décideur territorial à l'heure des transitions* ».

« *Les territoires sont aujourd'hui confrontés à des mutations, transformations, transitions très importantes - transitions écologiques bien sûr, transitions démographiques avec le vieillissement de la population, transition démocratique avec l'apparition de nouvelles façons de participer par la voie numérique, transition productive avec une économie désormais dominée par les services et une désindustrialisation qui a frappé certains territoires* », résume David Djaïz, direc-



teur de la stratégie et de la formation à l'ANCT.

Dans ce contexte, le projet de l'académie est de proposer aux élus une nouvelle offre de formation transversale leur permettant de mieux appréhender ces enjeux et, au final, d'être mieux armés pour construire leurs projets de territoire. Cette première formation certifiante se veut ainsi à la fois prospective et opérationnelle. D'une durée de 100 heures réparties sur 11,5 jours, elle doit en principe se dérouler pour les deux-tiers en présentiel dans les campus de Sciences Po en région en privilégiant, au-delà des interventions

d'experts, des formats interactifs incluant visites sur site et ateliers collectifs.

Objectif des différents modules : « *mobiliser des savoirs et indicateurs nouveaux pour mettre en évidence les enjeux liés aux grandes transitions* », « *savoir se repérer dans la complexité des instruments juridiques, financiers et opérationnels* », « *identifier et mobiliser les parties prenantes du territoire* », « *construire des alliances territoriales* », « *déployer une gouvernance et une méthode favorisant l'implication habitante et des acteurs de la société civile* ».

Cette formation s'adresse en priorité aux élus du bloc communal, notamment aux nouveaux élus, à ceux de territoires spécifiques (QPV, territoires ruraux ou périurbains) et/ou concernés par les programmes de l'ANCT et de la Banque des Territoires. Elle est éligible au droit à la formation des élus. ●

100 heures réparties sur 11,5 jours
pour mieux appréhender les enjeux et
construire les projets de territoires

Les territoires sont à la manœuvre pour accélérer les transitions. Les initiatives se multiplient pour une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et un développement plus respectueux de l'environnement. La proximité a le vent en poupe, encourageant le « produire et consommer local ». De nombreux projets tendent par ailleurs à construire une société plus solidaire et plus attentive aux populations les plus fragiles.

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS quand les grandes villes passent aux travaux pratiques

L'Observatoire des villes vertes vient de publier les résultats d'une enquête sur la manière dont les grandes villes prennent en compte l'enjeu d'artificialisation des sols. Les 18 collectivités qui y ont répondu affichent leur volontarisme sur le sujet et privilégient pour le moment des actions concrètes et visibles pour préserver la biodiversité ou lutter contre les îlots de chaleur.

📍 Publié le 24 février 2021, par Anne Lenormand / Localtis

Alors que le gouvernement a présenté la lutte contre l'artificialisation des sols comme l'une des mesures phares du projet de loi Climat et Résilience (*lire notre article*), l'Observatoire des villes

vertes vient de publier les résultats d'une enquête sur la manière dont les grandes villes se positionnent sur cet enjeu. Sur les 18 collectivités urbaines interrogées à l'automne 2020*, 16 ont déclaré s'emparer du sujet et cette dy-

namique se structure à l'échelle politique et locale, relève l'Observatoire : « *après une première impulsion des services espaces nature en ville et urbanisme, les édiles ont anticipé la volonté du gouvernement et apportent leur contribution pour contrer les conséquences liées à l'artificialisation des sols* ». C'est par exemple le cas à Amiens où la ville envisage de créer un observatoire dédié pour évaluer le développement urbain et les taux d'artificialisation des sols.



PLURALITÉ D'ACTEURS

Autre constat de l'enquête : les collectivités interrogées n'avancent plus seules et intègrent désormais une pluralité d'acteurs (habitants, bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers) dans leurs réflexions et projets de renaturation urbaine. La ville de Nancy propose ainsi à ses habitants un financement des travaux de leurs jardins à hauteur de 70% si les espaces verts sont visibles depuis l'espace public. Pour des travaux similaires, la ville de Grenoble propose jusqu'à 8.000 euros de subvention. Du fait de la pandémie, un grand nombre de chantiers publics sont à l'arrêt et « *les budgets des communes fortement impactées par la crise sanitaire ne semblent pas prioriser ces chantiers pourtant indispensables* », notent les auteurs de l'enquête. « *La volonté des villes pour ralentir l'artificialisation des*

“ L’argument de l’attractivité des villes va sûrement jouer beaucoup [pour les projets de renaturation urbaine], et ce d’autant plus en anticipation des prochains confinements, pour éviter un exode trop important d’habitants. ”

espaces semble résister à l’atonie voulue par la crise, comme en attestent les projets tangibles initiés par ces dernières en ce début d’année 2021», estime cependant Laurent Bizot, président de l’Union nationale des entreprises du paysage (Unep) et co-président de l’Observatoire des villes vertes. Selon lui, «l’argument de l’attractivité des villes va sûrement jouer pour beaucoup, et ce d’autant plus en anticipation des prochains confinements, pour éviter un exode trop important d’habitants fuyant les grandes places urbaines pour plus de vert».

TROIS OBJECTIFS AFFICHÉS PAR LES VILLES

Pour l’heure, les villes interrogées mettent en avant trois objectifs pour justifier la lutte contre l’artificialisation des sols : favoriser la biodiversité en ville, améliorer le cadre de vie des administrés et, enfin, lutter contre les îlots de chaleur. Ces bénéfices recherchés sont talonnés par l’amélioration de la qualité de l’air et l’attractivité de la ville. L’essor économique du cœur de ville et la préservation des zones périurbaines agricoles sont par contre parmi les raisons invoquées en dernier.

Pour atteindre concrètement ces ambitions, Marseille a établi un zonage des tissus urbains à dominante pavillonnaire

et y impose un pourcentage d’espaces verts compris entre 40 et 70%, dont deux tiers de pleine terre selon la configuration et les enjeux (paysagers, d’accès, etc.), indique l’étude. Dans le même souci d’amélioration du cadre de vie, vertueuse pour la protection de la biodiversité, plusieurs villes interrogées incitent à des opérations de fleurissement des rues aux abords des habitations comme Perpignan avec sa campagne intitulée «*Fleurs des villes*». «*L’urgence de protéger la biodiversité et de sanctuariser des îlots de fraîcheur en ville a bien été saisie par les municipalités*», se félicite Pascal Goubier, président d’Hortis, *organisation qui regroupe les responsables d’espaces nature en ville, et co-président de l’Observatoire. Pour autant, les sujets de l’attractivité et de l’essor économique devraient devenir les prochains piliers des politiques de végétalisation, en associant les citoyens et les acteurs privés dans cette démarche.*»



LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION, SOLUTION PRÉFÉRÉE DES COLLECTIVITÉS

Concrètement, une majorité de villes ont décidé de réduire la part de sols artificialisés en investissant dans des travaux de désimpermeabilisation – (solution préférée de 15 collectivités sur 18 ayant répondu à l’enquête). 12 villes s’engagent ou se sont déjà engagées dans la revitalisation de friches urbaines – c’est le cas du projet Reims Grand centre qui vise à requalifier un secteur d’anciennes friches d’activité de 7 hectares (soit l’équivalent

de 10 terrains de foot) en plein cœur de ville, en y intégrant un important volet végétal (150 arbres, 18.350 arbustes et plantes vivaces, 3.000 m² de prairies, une forêt urbaine sur 1.600 m²) avec une végétalisation des noues (sortes de fossés peu profonds et larges pour recueillir provisoirement les eaux de ruissellement) et des parcelles d’infiltration.

Par ailleurs, presque la moitié des villes répondantes (8 sur 18) envisagent ou ont déjà débuté le verdissement des cours d’école. C’est le cas de Paris qui a lancé l’initiative des cours Oasis. Ce projet vise à la fois à assurer une meilleure gestion de l’eau de pluie, en plus d’aménagements plus ludiques pour les enfants. Pensées comme des îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, ces cours ont également été conçues pour accueillir un public plus large en dehors des temps éducatifs et devenir notamment des «*refuges*» pour les personnes vulnérables

durant les vagues de chaleur. Des projets semblables sont en cours dans d’autres villes telles que Nancy (43 cours d’école concernées) et Montpellier, ou encore Nice et Poitiers prochainement.

De manière générale les villes veulent éviter d’artificialiser encore plus, et intègrent pour cela quasi systématiquement des concepteurs paysagistes dans les projets de maîtrise d’œuvre (14 collectivités sur 18) et des mesures coercitives dans les plans locaux d’urbanisme (PLU/ PLUi) dans 10 cas sur 18, relève encore l’étude. ●

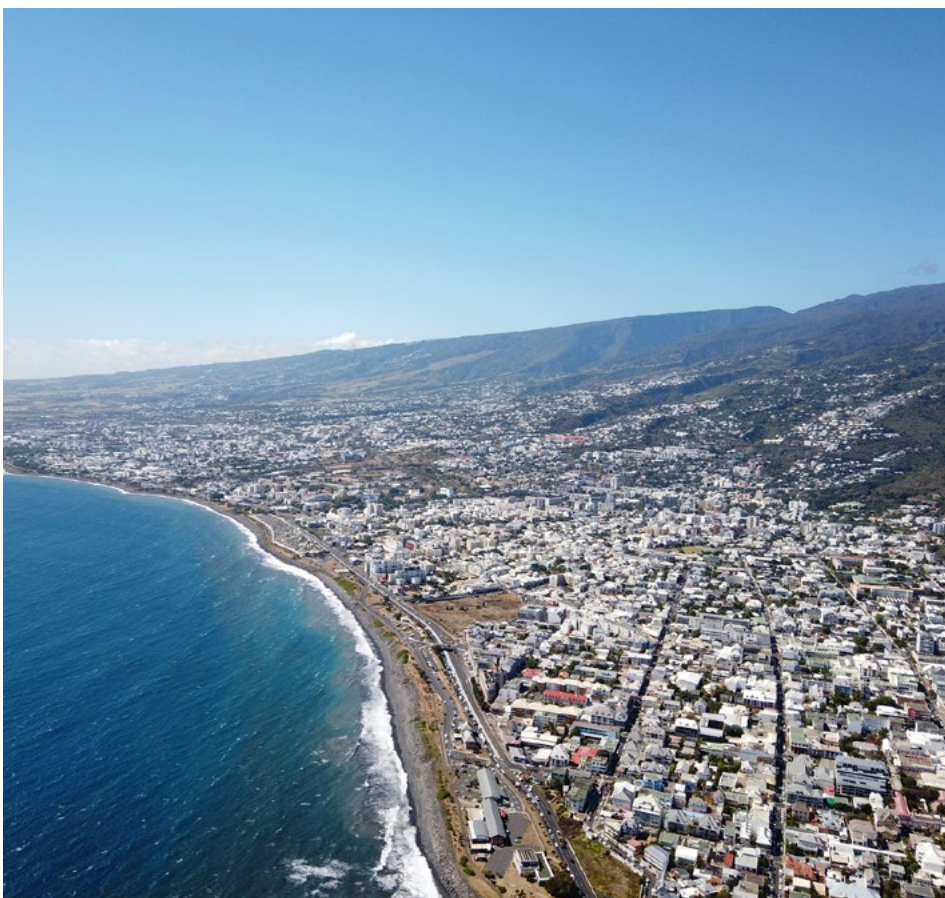
** Enquête réalisée du 15 octobre au 7 décembre 2020 via un questionnaire envoyé par mail au panel de villes de l’Observatoire*

AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DANS LES OUTRE-MER possible après 2035, selon l'Ademe

📍 Publié le 5 février 2021, par Anne Lenormand / Localtis

L'Ademe vient de publier une étude pour évaluer la faisabilité de l'objectif d'autonomie énergétique pour les zones non interconnectées (ZNI) que la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé à 2030 pour les territoires d'outre-mer et à 2050 pour la Corse. À travers une analyse comparative de cinq scénarios d'actions possibles pour y parvenir et en privilégiant le passage à un mix énergétique constitué en totalité d'énergies renouvelables, l'Agence estime que dans les ZNI d'outre-mer - Mayotte, la Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane - l'autonomie serait possible «dans un horizon post-2035».

L'Ademe vient de publier une étude pour évaluer la faisabilité de l'objectif d'autonomie énergétique pour les zones non interconnectées (ZNI) que la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé à 2030 pour les territoires d'outre-mer et à 2050 pour la Corse. À travers une analyse comparative de cinq scénarios d'actions possibles pour y parvenir et en privilégiant le passage à un mix énergétique constitué en totalité d'énergies renouvelables, l'Agence estime que dans les ZNI d'outre-mer - Mayotte, la Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane - l'autonomie serait possible « dans un horizon post-2035 ».



Au moment où les territoires d'outre-mer œuvrent à la révision de leurs programmations pluriannuelles de l'énergie, l'étude que vient de publier l'Ademe sur l'autonomie énergétique des zones non interconnectées (ZNI) se veut un outil d'aide à la décision pour les instances locales. La production d'électricité dans ces zones insulaires ou faiblement interconnectées constitue en effet un enjeu

spécifique. Encore très dépendants aux importations fossiles (produits pétroliers partout, charbon pour la Réunion et la Guadeloupe), ces territoires subissent des coûts d'approvisionnement très supérieurs à la métropole. Le développement des énergies renouvelables (EnR), dont les coûts sont aujourd'hui bien moindres, représente a priori une opportunité intéressante dans ce contexte.

Reste à savoir si les potentiels sont suffisants, et comment intégrer au mieux les ENR sur ces réseaux non interconnectés.

OBJECTIF DE LA LETCV DIFFICILE À ATTEINDRE

Un cap ambitieux a en effet été donné en 2015 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LETCV) qui a fixé un objectif d'autonomie énergétique pour les zones non interconnectées (ZNI), en 2030 pour les départements et régions d'outre-mer (Drom) - Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et Mayotte – et en 2050 pour la Corse.

Pour évaluer la faisabilité de cet objectif, l'Ademe a mené une analyse comparative de cinq scénarios d'actions possibles pour y parvenir et en privilégiant le passage à un mix énergétique constitué en totalité d'énergies renouvelables. Résultat : « moyennant un recours significatif à des capacités de stockage, un mix électrique 100% EnR est possible pour l'ensemble des territoires d'outre-mer mais cela semble néanmoins difficilement réalisable d'ici à 2030 en raison du rythme élevé qu'il implique pour le déploiement des filières renouvelables », souligne l'Agence. Elle retient plutôt « un horizon post-2035 » pour répondre à cet objectif.

POINT DE VIGILANCE LIÉ À LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Elle retient en outre cinq autres « points clés ». L'un concerne la mobilité. « Dans une approche d'autonomie énergétique, la conversion en tout électrique des véhicules routiers conduirait à exploiter une proportion très significative des potentiels EnR, impliquant un important travail de maîtrise de l'énergie multisectoriel et la recherche de compromis juridiques et sociaux permettant d'accéder à un potentiel de production plus important », note ainsi l'étude.

Quel que soit le scénario étudié, le rôle des centrales diesel est en outre fortement réduit dès le « premier pas de

“ L'autonomie énergétique et le mix très majoritairement renouvelable sont possibles dans un horizon post 2035. ”

temps » d'optimisation sur la trajectoire de transition (cinq ans pour une cible à 2030), et ce, même en considérant les services système qu'elles assurent (contrôle des grandeurs électriques du réseau telles que la fréquence, la tension, etc...).

BAISSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE PRODUITE

Au terme de la transition, la part des énergies renouvelables variables dans le mix énergétique est significative pour tous les territoires d'outre-mer. « Une adaptation rapide des équipements de régulation du réseau électrique devra

donc être prévue afin d'intégrer ces nouveaux moyens de production décentralisés », souligne encore l'Ademe qui note aussi que l'augmentation du taux d'EnR dans les mix énergétiques s'accompagne d'une baisse des coûts de l'énergie produite.

Enfin, sur les cas d'étude d'incidents « significatifs » testés pour chaque territoire, l'Ademe note que les systèmes électriques obtenus se sont montrés stables.

NÉCESSITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE

« Les résultats de l'étude sont très encourageants pour la transition énergétique de ces territoires des points de vue économique et environnemental car ils montrent que l'autonomie énergétique et le mix très majoritairement renouvelable y sont possibles dans un horizon post-2035 », conclut-elle. « Cela implique en revanche de nombreuses adaptations qui nécessiteront une évolution des régulations du réseau et un accompagnement dans la durée », souligne-t-elle. C'est particulièrement vrai pour certains des actifs de production fossiles les plus coûteux, qui seront amenés à être moins sollicités voire s'avérer inutiles dans le futur. Elle sous-tend également une profonde réforme de la fiscalité de ces territoires, qui repose aujourd'hui en partie sur la taxation des combustibles importés. » ●



📍 Publié le 7 décembre 2020,
par Michel Léon-Aude

Le Grand Narbonne a mis en place un réseau spécifique de bus vers ses plages. Appelés Citibus des Plages, ils sont autant appréciés des habitants que des touristes sans voiture. Avec une augmentation de fréquentation de plus de 4% entre 2018 et 2019.

Depuis une dizaine d'années, chaque été, la communauté d'agglomération du Grand Narbonne emmène avec ses Citibus des plages, touristes et habitants vers les six stations balnéaires du littoral. Si ces communes sont desservies toute l'année, elles bénéficient, du premier week-end de juillet au dernier week-end d'août, de ce service particulier sur onze lignes, clairement identifiées, largement renforcées et au même tarif. Soit 500.000 kilomètres parcourus en 2019, y compris le dimanche.

UN ENJEU ÉCOLOGIQUE

« Ce service répond à un enjeu écologique qui n'était pas aussi important il y a dix ans, quand il a été intégré au cahier des charges de la délégation de service public », convient Jean-Marc Jansana,



TERRITOIRES CONSEILS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Bénéficiez du soutien de nos experts du développement territorial pour définir votre stratégie territoriale et faire avancer vos idées. Territoires Conseils a constitué au fil des années une base d'information unique sur le développement territorial, pour vous inspirer et partager avec vous les bonnes pratiques locales.

Pour en savoir plus, voir
banquedesterritoires.fr/territoires-conseils

MOBILITÉ DURABLE SUR LE LITTORAL DU GRAND NARBONNE (11)



vice-président de la collectivité. « Il s'agissait au départ de répondre à une demande des populations et d'aménagement du territoire. »

Désormais, le Citibus des Plages s'adresse aussi aux touristes sans voiture. Plus largement, la collectivité contribue ainsi à réduire l'usage de la voiture particulière en transportant les usagers de toutes les communes de l'intérieur vers la gare routière, puis vers les plages. Évitant en cela le stationnement sauvage.

120 CHAUFFEURS POUR ONZE LIGNES

Chaque année, dès la mi-juin et jusqu'à la mi-septembre, ces 11 lignes (sur les 23 du réseau) voient leur numéro précédé de la mention « Été » et leurs horaires sont retravaillés par l'opérateur en accord avec la collectivité, en fonction de l'affluence et de la météo. En juillet et août, le service des Citibus fonctionne à plein du lundi au dimanche

avec des dessertes renforcées en début d'après-midi et des retours qui s'échelonnent jusqu'à 19 heures. 120 chauffeurs sont concernés par ce dispositif qui a connu une augmentation de fréquentation de 4,1% entre l'été 2018 et celui de 2019 sans aménagements particuliers, ni de modification d'arrêts ou de trottoirs. La principale difficulté porte sur l'affluence notamment des retours de plages ; lorsque les aléas de la météo peuvent instantanément saturer les réseaux, les ajustements étant compliqués à mettre en œuvre. L'été 2020 a, lui, été marqué par la crise sanitaire COVID-19 et une baisse significative de la fréquentation sur les différentes lignes (environ -15 points par rapport à l'été 2019). Le réseau Citibus a dû s'adapter pour garantir la sécurité de ses usagers et de ses conducteurs. Le port du masque était obligatoire à bord du véhicule pour toutes les personnes de plus de 11 ans et des plexis ou des bâches ont été installés autour du poste de conduite.

UNE NOUVELLE NAVETTE GRATUITE DE CENTRE-VILLE

Ce réseau d'été fait l'objet d'une large palette d'outils de communication : campagne sur l'ensemble des supports, fiches pratiques, horaires et plans, bâches suspendues aux bâtiments publics, écrans lumineux, décoration des bus, jeux-concours sur les réseaux sociaux. Il faut y ajouter une demi-douzaine de médiateurs du Grand Narbonne circulant en saison dans les bus, et une agence mobile pour diffuser la bonne parole le long des plages, auprès des campings ou sur les marchés, un partenariat avec les offices de tourisme, et une application e de géolocalisation pour consulter les horaires et les itinéraires. « Pour aller encore plus loin et limiter encore le trafic notamment sur la ville de Narbonne, nous avons lancé en septembre, une deuxième navette gratuite de centre-ville au départ d'un parking relais, qui dessert des points stratégiques comme la gare SNCF et l'hôpital », souligne l'élu. ●



AVIS DE L'expert

RENDRE NOS TERRITOIRES PLUS RÉSILIENTS en relocalisant notre alimentation

UN SYSTÈME PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE

Se nourrir, cet acte que nous faisons plusieurs fois par jour, est loin d'être anodin. Notre alimentation représente en effet un quart de notre empreinte carbone, et l'ensemble de la chaîne alimentaire un tiers des émissions de CO₂ dans le monde. Cela semble difficile à croire, et pourtant, aujourd'hui, un aliment parcourt en moyenne 3 000 km avant d'arriver dans notre assiette ! D'un point de vue social et sanitaire, certaines limites semblent aussi atteintes : un quart des agriculteurs vit sous le seuil de pauvreté, et notre régime alimentaire trop riche a un impact croissant sur la santé publique (obésité, diabète, etc.).

Notre système alimentaire, mondialisé et interconnecté, a non seulement une empreinte environnementale et sociale considérable, mais il est aussi très fragile : un problème de rupture sur la chaîne logistique et, en seulement quelques jours, tout un pays peut se trouver en situation de pénurie sur certains aliments. Ainsi, selon une étude du cabinet Utopies, l'autonomie alimentaire des 100 premières villes françaises s'élève à seulement 2 % en moyenne.

Dès lors, il est indispensable de développer la résilience alimentaire de nos territoires, c'est-à-dire leur capacité à assurer la disponibilité d'une nourriture accessible et en quantité suffisante pour tous, dans un contexte de perturbations variées et imprévisible. Cette nécessité de rendre notre système alimentaire plus résilient est notamment promue par l'association « Les Greniers d'Abondance », qui souligne dans un guide récent le rôle clé que peuvent jouer les collectivités dans ce processus.

LE POUVOIR DES COLLECTIVITÉS POUR ACCOMPAGNER CETTE TRANSITION

On assiste en effet aujourd'hui à un renouveau de l'intérêt politique pour les questions agricoles et alimentaires. Un nombre croissant de collectivités territoriales, de toutes tailles et de tous niveaux, souhaite porter ces enjeux et s'engage aux côtés des acteurs locaux pour accompagner la transformation des modèles de production et de consommation.

Ces démarches sont d'ailleurs encouragées par les pouvoirs publics, qui ont fixé des objectifs ambitieux à travers la loi EGA-LIM en 2018 : proposer 50% de produits

La pandémie de COVID-19 a remis au centre des préoccupations la question de l'alimentation, et plus particulièrement les enjeux de sécurité et qualité de l'approvisionnement alimentaire français. Offre dépendante d'importations et de chaînes complexes d'approvisionnement, difficultés à trouver de la main-d'œuvre agricole, recours croissant à l'aide alimentaire... : notre système a révélé des failles et des limites dont peu de citoyens avaient jusqu'alors conscience. Après le succès inédit qu'ont connu les alternatives locales au cœur de la crise, les questions d'autonomie alimentaire du pays, de relocalisation de certaines filières et de circuits-courts de proximité sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité.



locaux ou bio d'ici à 2022 dans la restauration collective.

Sensibiliser les citoyens, préserver les terres agricoles et la ressource en eau, favoriser le développement de circuits de distribution de proximité... : les collectivités disposent de multiples leviers d'actions pour stimuler et accompagner ces dynamiques locales.

Pour être plus précis et concrets, nous allons développer ci-dessous trois exemples d'outils sur lesquels elles peuvent s'appuyer, cette liste n'étant pas limitative.

“ **Le plan de relance prévoit 80 millions d'euros pour développer les PAT, avec l'objectif d'au moins 1 projet par département d'ici 2022** ”

LES PAT, UN OUTIL CLÉ POUR PARVENIR À LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

Nés en 2014 avec la loi d'avenir pour l'agriculture, les Projets Alimentaires Territoriaux, ou PAT, sont des dynamiques concertées qui visent à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Concrètement, le PAT permet de réunir l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, consommateurs, collectivités, etc.) pour faire un état des lieux de la production et des besoins alimentaires du territoire, afin de rapprocher l'offre et la demande. Par nature transversal, un PAT aborde de nombreuses thématiques en lien avec l'environnement (agriculture biologique, réduction du gaspillage alimentaire, ...), la santé, l'éducation à l'alimentation, etc.

Le plan de relance annoncé récemment par le gouvernement fait d'ailleurs de l'accès pour tous à une alimentation saine, sûre, durable et locale

l'une de ses priorités, avec notamment 80 M€ pour développer les Projets Alimentaires Territoriaux, et l'objectif d'au moins un PAT par département à horizon 2022.

PRÉSERVER LES TERRES ET AUGMENTER LA POPULATION AGRICOLE

Autre dimension majeure dont dépend la résilience de notre système alimentaire : la capacité de production locale, qui passe par la préservation des terres agricoles et le maintien des agriculteurs. Donner priorité à des produits locaux est un objectif louable, mais à condition qu'il reste suffisamment de terres agricoles et d'agriculteurs pour produire ! Les enjeux sont considérables : un agriculteur sur deux partira à la retraite dans les dix ans à venir, et les sols artificialisés augmentent 3 fois plus vite que la population française.

Engagé depuis 2003 pour la sauvegarde des terres agricoles et l'installation de paysans, le mouvement Terre de Liens a ainsi par exemple créé PARCEL. Cet outil numérique gratuit permet d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, mais aussi les emplois agricoles et les effets écologiques associés (émissions de GES, biodiversité, ressource en eau...). Il permet ainsi aux élus et aux citoyens de se saisir de ces enjeux et de développer plusieurs scénarios pour reconnecter l'alimentation au territoire.



**RETROUVEZ L'AVIS DE L'expert PUBLIÉ
SUR LE BLOG DU SITE CAISSE DES DÉPÔTS
[CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG](https://caisseledesdepots.fr/blog)**

AVIS DE L'expert

DÉVELOPPER DES OUTILS LOCAUX DE TRANSFORMATION ET DE STOCKAGE

La majeure partie des produits alimentaires que l'on consomme fait l'objet d'une ou plusieurs transformations. Notre système agroalimentaire repose aujourd'hui sur des outils de transformation particulièrement concentrés, tant sur le plan économique que géographique. Pour limiter la dépendance aux transports et aux énergies fossiles, il est nécessaire de diversifier les échelles des filières de transformation, en développant des unités complémentaires locales (légumeries, conserveries, moulins, laiteries, abattoirs...) disposant de capacités de stockage. L'atteinte des objectifs fixés par la loi EGALIM suppose d'ailleurs une structuration bien plus poussée des filières et systèmes de production, par exemple en bio – laquelle repose notamment sur le développement d'unités de transformation.

Ici encore, les collectivités peuvent favoriser le développement de ce type d'outils sur leur territoire, avec notamment le levier de la commande publique via la restauration collective, mais aussi parfois en s'impliquant directement dans la structure coopérative qui le détient et le gère. Ces outils de transformation créent de surcroît des emplois locaux non délocalisables et fréquemment ouverts à des personnes en insertion ou en situation de handicap.

De nombreux projets d'outils de transformation locaux voient ainsi le jour actuellement. L'AFSAME, structure associative en Bourgogne Franche-Comté, s'est ainsi appuyée sur une activité existante de maraîchage biologique réalisée par des personnes en situation



de handicap pour développer une légumerie et une plateforme de stockage, avec la création de plus d'une vingtaine d'emplois en insertion. Ouverte aux agriculteurs du territoire, cette plateforme permet ainsi d'approvisionner en produits bio et locaux les cantines du Grand Besançon.

La Banque des Territoires accompagne les collectivités et les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui cherchent à structurer des systèmes alimentaires locaux rapprochant producteurs, transformateurs et consommateurs, mais aussi permettant de recréer des liens entre les territoires urbains et les zones rurales. Terre de Liens et l'AFSAME font partie des structures dans lesquelles elle a investi pour porter ces dynamiques.

CIRCUITS-COURTS, CIRCUITS DE PROXIMITÉ, QUELLE DIFFÉRENCE ?

Très souvent employé actuellement pour désigner le retour à une alimentation plus locale et durable, le terme « *circuits-courts* » est pourtant trompeur. Un circuit-court est un mode de commercialisation qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indi-

recte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Il n'inclut donc pas la notion de proximité, ce qui signifie qu'un circuit-court peut désigner de la vente directe du producteur au consommateur, mais à des milliers de kilomètres de distance : on est alors loin du « locavotisme » ! Il est donc plus approprié de parler de circuit-court de proximité, pour tenir compte aussi de la distance géographique entre le producteur et le consommateur et non uniquement du nombre d'intermédiaires. S'il n'y a pas de définition commune de la distance maximale qualifiant un circuit de proximité (car elle varie en fonction du type de produits concerné), il est important de ne pas oublier cette notion de distance géographique, dès lors qu'il est question de relocaliser notre système alimentaire. ●

L'AUTEUR

Diplômée de l'ESSEC, Linda Reboux a intégré le groupe Caisse des Dépôts en 2012 après une première expérience en fusions-acquisitions. Passionnée par la finance à impact, elle a d'abord travaillé sur un projet de fonds de préservation des espaces naturels, avant de rejoindre le pilotage des participations stratégiques pour suivre Bpifrance, la Société Forestière et CDC Biodiversité. Depuis 2017, elle développe les investissements innovants du département Cohésion Sociale et Territoriale de la Banque des Territoires, notamment dans le domaine de la transition alimentaire des territoires.

POTENTIEL DE RELOCALISATIONS EN BRETAGNE plus de 5 milliards d'euros et 130 000 emplois

📍 Publié le 15 février 2021, par Emilie Zapalski pour Localtis

Plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 130.000 emplois d'ici 2030 : le potentiel de relocalisations en Bretagne a été mesuré dans une étude commandée par l'association Produit en Bretagne, présentée le 12 février 2021. Les domaines sont variés : de l'industrie au tourisme en passant par la cybersécurité et les énergies renouvelables.

5,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 131.648 emplois. C'est le potentiel de relocalisations identifié à l'horizon 2030 pour la Bretagne par Produit en Bretagne. L'étude commandée par cette association qui rassemble 472 entreprises de tous les secteurs (agroalimentaire, distribution, culture, équipement industriel, services...) a été réalisée par Goodwill Management. Ses grandes lignes ont été présentées le 12 février 2021. Elle s'est attachée à identifier quelles relocalisations et quelles localisations pouvaient être envisagées en Bretagne. À partir d'une analyse macro-économique (Insee, études sectorielles, nationales) et d'une enquête de terrain, 582 secteurs économiques ont ainsi été étudiés.

L'étude identifie trois sources de développement principales. La première correspond aux efforts en termes de relocalisation industrielle. Ceux-ci représenteraient 2,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an et 2,5 milliards d'euros de valeur ajoutée cumulée, soit 1,7% du PIB du territoire et 61.848 emplois soutenus, qu'ils soient directs, indirects ou induits.

Le « zéro export déchets » permettrait par exemple de dégager quelque 3 400 emplois, relève la note, tandis que les relocalisations dans le domaine de

l'aéronautique en dégageraient 8.148. « Dans ce domaine, où la Bretagne est consommatrice, nous pourrions produire sur le territoire ce que nous achetons à l'extérieur », a détaillé Loïc Hénaff, président de Produit en Bretagne durant la présentation de l'étude le 12 février.

20.000 NOUVEAUX EMPLOIS DANS LE TOURISME

Même chose pour les relocalisations dans des domaines comme les légumes, les ovoproduits et les pièces en métal, avec un enjeu de 35 128 emplois. Ou les relocalisations des activités liées aux emballages (4 256 emplois), à la plasturgie (2 446), au levage et à la maintenance (2 642). Le potentiel autour des relocalisations des activités d'électronique, informatique, télécom, cybersécurité, robotique, représente quant à lui 2 250 emplois.

Autre potentiel de développement : les localisations (ou développements). À savoir « un certain nombre d'activités naissantes, pour lesquelles nous pourrions œuvrer afin qu'elles se passent en Bretagne », a expliqué Loïc Hénaff. C'est le cas notamment dans le domaine de l'énergie, des biomatériaux, des composites, de l'aquaculture et de la recherche. 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 2 milliards d'euros de valeur ajoutée cumulée, soit 1,34% du PIB territorial et 49 800 emplois soutenus, pourraient être ainsi dégagés. Exemples avec la localisation d'activités liées aux énergies renouvelables (30 000 emplois), aux biomatériaux et composites (6 000) ou à la recherche (6 900).

Enfin, l'étude identifie aussi le tourisme comme source de développement économique, à travers l'utilisation des potentialités naturelles de la Bretagne. Si le mouvement est bien accompagné,

Goodwill Management mise sur une forte augmentation d'ici à 2030 : +0,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires, +0,8% de PIB et 20.000 nouveaux emplois.

DES ACTIVITÉS LOCOMOTIVES ET DES ACTIVITÉS WAGONS

« Nous avons identifié qu'il y a des activités locomotives, et des activités wagons. Il faut concentrer les efforts sur les premières qui en tirent un tas d'autres », a insisté Loïc Hénaff.

L'étude a été présentée à la région, mais « il s'agit d'une base, à affiner dans les prochaines semaines, car ensuite nous rentrerons dans les plans d'actions, à travers des rencontres de dirigeants bretons », a détaillé le président de Produit en Bretagne : « Nous allons partager ces données avec d'autres réseaux, des acteurs publics, privés, des associations et des collectivités, pour voir qui veut s'emparer de quel sujet. Il est essentiel qu'on se mette au travail. » L'association n'exclut toutefois pas que ce diagnostic, qui tient compte du Brexit, de la crise Covid et des enjeux autour de la transition écologique, permette de réactualiser les politiques publiques, et que la région mette la main à la poche pour aller plus vite. Le détail de l'étude en cours de finalisation sera accessible d'ici quelques semaines.

On le sait, le thème des relocalisations, à l'heure de la crise sanitaire et économique, est central. D'après les données du cabinet Trendeo (voir notre article du 8 février), les projets de ce type sont en accélération en fin d'année 2020 (pour la première fois les relocalisations ont dépassé les délocalisations en 2020), et contrairement à certaines idées reçues, les aides publiques qui leur sont destinées fonctionnent. ●

REVITALISATION DU CENTRE BOURG LA VILLE DE LUZY PROPOSE DES BOUTIQUES À L'ESSAI (58)

Publié le 17 février 2021, par Emmanuelle Debelleix/Dos Carré-Nièvre pour Territoires Conseils



L'été dernier, Luzy, petite commune de quelque 2 000 habitants, située au sud du parc régional naturel du Morvan, à 120 kilomètres de Dijon, a mis en place un système de « boutiques à l'essai ». Une opération osée en temps de crise, inscrite dans un projet plus global de redynamisation du centre bourg.

« **U**ne pierre de plus à l'édifice, au service de la revitalisation du centre bourg. » Tels sont les mots employés par Jocelyne Guérin, maire de Luzy, pour évoquer le système de boutiques à l'essai lancé par sa commune l'été dernier. L'initiative, explique-t-elle, a germé durant le premier confinement lié à l'épidémie de coronavirus. « *La période fut compliquée, certes. Mais elle a aussi fait émerger de nouveaux modes de consommation, plus locaux, et renforcé la sensibilité de tous à la richesse d'un centre bourg doté d'une offre commerciale ad hoc.* » Sitôt le déconfinement

venu, la mairie de cette petite commune de la Nièvre a donc bâti un plan de relance pour soutenir le tissu commercial local. Le système de livraison à domicile de biens de première nécessité « *Allo Luzy* », mis en place durant le confinement par la mairie et des bénévoles, s'est ainsi mué durant l'été en « *tournée morvandelle* », assurée par un agent municipal, et desservant les douze communes de l'ancien canton de Luzy. Et, autre mesure phare, un dispositif de boutiques à l'essai a été lancé. Objectif : permettre à des porteurs de projet de tester leur activité pendant un an, sans payer de loyer.

BIENTÔT QUATRE BOUTIQUES

Ce dispositif, qui commence à essaimer en France, souvent avec l'aide de la Fédération des boutiques à l'essai, « *relève à Luzy du cousu main, pensé par l'équipe municipale* », met en avant Jocelyne Guérin. Ici, le système allie trois acteurs : un porteur de projet ayant envie de lancer son activité, le propriétaire d'un local commercial vacant acceptant de percevoir un loyer réduit, et la mairie qui prend en charge le loyer pendant un an. En quelques mois, trois projets se sont déjà concrétisés : un magasin de chaussures, un atelier de couture, et une boutique d'entretien, réparation et location de vélos. Un quatrième projet est sur les rails : une boutique de vente et de réparation informatique, qui devrait ouvrir sous peu.

FAIRE COÏNCIDER L'OFFRE ET LA DEMANDE

« *C'est un pari, certes. Un investissement pour la commune, oui. Mais nous prenons finalement peu de risques, la prise en charge du loyer durant un an représentant environ 3 600 euros par boutique* », souligne l'édile. Jocelyne Guérin se dit convaincue de la pertinence du dispositif. « *D'abord parce que les porteurs de projet à qui nous donnons un coup de pouce sont vraiment motivés. Ensuite parce que les propriétaires de locaux vides, que nous connaissons tous, sont pour la plupart assez vite convaincus qu'un loyer modéré, c'est mieux que rien. Et puis parce que les commerces qui s'installent viennent combler un vrai vide en termes d'offre existant jusque-là* ». Et d'insister : la nature des commerces doit correspondre à un vrai besoin des habitants, une mairie qui songerait à lancer ce type de dispositif doit l'avoir en tête, et y veiller.

L'INSCRIPTION DANS UN PROJET GLOBAL

Ces boutiques à l'essai, « *c'est un coup de pouce à ceux qui en ont besoin. Et un moyen de lutter contre les vitrines vides, qui nuisent tant à l'image des petites villes* ». Surtout, souligne la maire, l'opération a d'autant plus de sens qu'elle s'inscrit dans une démarche globale de dynamisation territoriale, centrée sur la revitalisation du centre bourg.

La ville de Luzy est en effet engagée depuis 2015 dans la démarche « *Villages du futur* », portée par le Pays Nivernais Morvan, et aujourd'hui à l'œuvre dans 14 communes du Morvan. Vie sociale et culturelle, réaménagement urbain, environnement, amélioration de l'habitat et du bâti, accueil des nouveaux habitants, accès aux services publics, stratégie commerciale... À Luzy, tout a été repensé, et ce, insiste Jocelyne Guérin, « *en concertation avec les habitants. Luzy village du futur, c'est un projet co-construit par les Luzycois*. » La démarche, prospective et participative, a d'ailleurs donné lieu, à l'automne 2016, à l'élaboration du plan guide d'aménagement de Luzy, regroupant 48 actions prioritaires à mener autour de quatre axes : âme du village, aménagements futurs, stratégie habitat et bâti, et stratégie commerciale.

En centre bourg, 28 façades commerciales ont ainsi été rénovées sur deux ans – la commune, qui bénéficie du Fonds façades, prenant en charge 50 % des coûts de ravalement. Pour les artisans locaux du bâtiment, ces travaux ont représenté 600.000 euros de chiffre d'affaires, ajoute Jocelyne Guérin. Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a également été lancée ; en cours, elle vise la rénovation de 80 logements sur cinq ans (2019-2023), « *avec un chiffre d'affaires attendu pour les artisans locaux du bâtiment de quelque 5 millions d'euros* ». Au total, les différentes actions et travaux réalisés dans le cadre du projet « *Luzy Village du Futur* » représentent 10 millions d'euros investis dans l'économie locale, dont 8 millions de subventions. Chaque opération fait en effet l'objet de financements croisés - État, région, départe-

« PETITES VILLES DE DEMAIN »

La Banque des Territoires apporte son soutien au programme Petites villes de demain, dont la commune de Luzy est lauréate.

La Banque des Territoires mobilise en effet pour ce programme 300 M€, dont 100 M€ pour des investissements dans des projets locaux et 200 M€ pour aider à la structuration et au démarrage des projets dans les petites villes lauréates du dispositif.

Concrètement :

- elle participe au financement des postes de chefs de projets (dans la limite de 25%),
- elle cofinance des études stratégiques et pré-opérationnelles (dans la limite de 50%),
- elle mobilise ses propres marchés à bons de commande pour réaliser à sa charge les études ou soutiens en ingénierie que le programme justifie.

En phase de réalisation des projets, la Banque des Territoires proposera également aux collectivités lauréates une gamme de prêts dédiée et pourra investir dans des opérations en fonds propres afin de renforcer l'attractivité des territoires. ●

tement, communautés de communes, fonds européen et commune. Jocelyne Guérin a le sourire. « *Il faut innover, oser, être force de proposition. C'est payant.* » La maire en veut pour preuve le dynamisme démographique retrouvé de la commune, Luzy ayant vu sa population repartir à la hausse depuis cinq ans - 1 976 habitants en 2016, 2 026 aujourd'hui. Des porteurs de projets tentés par une boutique à l'essai parmi eux ?

Peut-être ! Mais les locaux vacants ne sont plus si nombreux à Luzy, « *deux, trois tout au plus* ». À suivre ! ●

**UNE EXPÉRIENCE
À RETROUVER
SUR LA PLATEFORME
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/
TERRITOIRES-CONSEILS](http://BANQUEDESTERRITOIRES.FR/TERRITOIRES-CONSEILS)**



© Wikipédia Commons



COMME À LA MAISON, L'ACCUEIL FAMILIAL DE PERSONNES ÂGÉES RELANÇÉ DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)

📍 Publié le 17 février 2021, par Emmanuelle Stroesser- Pyrénées-Atlantiques

L'accueil familial de personnes âgées est une solution moins répandue et connue que les Ehpad ou les résidences-services. C'est pourtant une option intéressante en milieu rural, lorsque le maintien à domicile devient trop compliqué. Le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques cherche donc à rendre ce métier plus attractif, pour rajeunir la profession et augmenter l'offre.

« **E**n zone rurale, il n'y a pas d'établissement d'hébergement pour personnes âgées ou il y manque des places. Or la population vieillit. Les listes d'attentes s'allongent. » Ce constat, brossé par Geneviève Bergé, conseillère départementale déléguée au Handicap, a décidé l'instance départementale à miser sur une relance de l'accueil familial, autrement dit l'hébergement chez des particuliers. L'objectif a été inscrit dans le schéma de l'autonomie 2019-2023. L'enjeu reste modeste mais il doit permettre d'étoffer l'offre pour ceux qui ne peuvent plus rester seuls chez eux.

OPÉRATION PROMOTION AUPRÈS DES ACCUEILLANTS

La rémunération de l'accueillant a été revalorisée. « Le conseil départemental peut jouer sur certains leviers de la rémunération, dont le Smic horaire, c'est ce que nous avons fait », explique le directeur autonomie, Nicolas Lempereur. En 2019, le salaire horaire a été revalorisé (passage à 2.7 Smic horaire).

Le conseil a aussi densifié l'offre de formation continue proposée aux accueillants, en plus des modules de formation obligatoires. Par exemple, avec la mise en place

de stages d'observation en établissement d'hébergement social. « *C'est l'occasion d'être en contact avec d'autres professionnels et d'échanger* » souligne la directrice générale adjointe des Solidarités Humaines au département, Annie Schmitt. Des groupes d'échange de bonnes pratiques entre accueillants devaient être lancés en 2020, ils ont été reportés à 2021 à cause de l'épidémie de Covid-19.

ACCUEIL TEMPORAIRE

Le conseil départemental mise également sur le développement de l'hébergement temporaire. Sur les 175 places en accueil familial recensées dans le département, 57 relèvent de cet accueil de courte durée (à la journée, le week-end ou pour quelques jours). « *Actuellement, il s'agit plus souvent d'un accueil d'une à deux semaines, le temps pour la personne aidante de souffler* » explique l'élue.

C'est un bon moyen pour séduire de nouveaux accueillants, en leur permettant de démarrer doucement, et de ne s'engager que sur un accueil plus saisonnier. De même que l'hébergement temporaire permet à des personnes âgées de tester cette solution à la sortie d'une hospitalisation, ou lorsque les proches partent en vacances. Ce qui facilite ensuite la décision si le maintien à domicile devient trop difficile.



© Wikipédia Commons

LA PISTE DES REMPLAÇANTS RELAIS

Le conseil départemental propose également désormais à des accueillants d'être remplacés, pour qu'eux aussi prennent quelques jours « *pour décompresser* ». L'ambition du département est d'avoir une « *équipe volante* » de remplaçants.

La conseillère départementale aimerait bien développer l'agrément-couple. Ils sont très rares encore. Cinq exactement. « *L'idée est séduisante car il est moins exigeant d'être à deux que seul pour*

s'occuper d'une personne 24h/24 et 7 jours/7, mais cette solution est difficile à promouvoir car il n'y a pas de garantie financière pour le couple. Dès lors qu'un contrat s'arrête car la personne rejoint un Ehpad, est hospitalisée ou décède, ils n'ont pas droit à des indemnités chômage... » explique-t-elle.

UNE CENTAINE DE FAMILLES AGRÉÉES

En octobre 2020, 97 familles étaient agréées pour de l'accueil familial dans le département. Cela représentait 175 places, sachant qu'une famille peut accueillir plusieurs personnes, âgées ou handicapées. Entre janvier et octobre 2020, le conseil départemental a compté 15 nouveaux agréments, mais 10 se sont dans le même temps arrêtés. La moyenne d'âge est de 59 ans. Le métier reste très féminin. ●

LE B.A.-BA

Le principe de l'accueil familial, c'est que la personne âgée est l'employeur de la personne qui l'accueille chez elle. Un contrat (modèle national) est signé entre elles deux. L'agrément est délivré pour cinq ans. La procédure d'agrément dure près de 4 mois. Elle repose notamment sur une évaluation médico-sociale de l'accueillant par une assistante sociale et la vérification des conditions d'accueil (l'adaptation de la maison à l'accueil d'une personne à mobilité réduite, avec au moins une chambre de 9m²), et sur des formations. Une même personne peut obtenir jusqu'à trois agréments.

Pour les personnes accueillies qui ont de faibles ressources, le conseil départemental prend en charge une partie du coût du placement. Il verse une allocation de placement familial aux personnes éligibles à l'aide sociale. Son montant dépend de leurs ressources et de leur degré de dépendance (le GIR). En moyenne, cette allocation est de 805 euros par mois. Le bénéficiaire la reverse ensuite à l'accueillant.

**UNE EXPÉRIENCE
À RETROUVER
SUR LA PLATEFORME
BANQUEDESTERRES.FR/
TERRITOIRES-CONSEILS**

AVEC FINISTEREJOB.FR, LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES (29)

Mise en œuvre par le département du Finistère, épaulé par de nombreux partenaires, la plateforme finisterejob.fr est en ligne depuis juin 2020. Sa spécificité : la contribution des jeunes, des entreprises et des partenaires à sa conception et l'accès à l'emploi des personnes handicapées.

 Publié le 15 décembre 2020, par Michel Léon-Finistère

« **F**inisterejob.fr n'est pas un simple site Internet, mais une plateforme complète qui permet à la fois de simplifier le processus de candidature et les échanges entre candidats et entreprises, mais aussi de chercher des formations et stages en ligne », explique Michaël Quernez, premier vice-président du conseil départemental du Finistère.

De fait, plus de 17.000 offres d'emploi étaient en ligne début novembre 2020 : les offres sont issues d'une agrégation de sites nationaux, dont Pôle emploi, et d'offres exclusives déposées directement par les entreprises. La plateforme présente également un observatoire dynamique de l'emploi en Finistère, ainsi qu'un lien vers les partenaires : Cap emploi, Missions locales, Anefa 29, Bretagne alternance, Région Bretagne, chambre des métiers et de l'artisanat... Plus de 1.200 comptes candidats ont déjà été créés et plus de 650 CV sont disponibles, permettant aux entreprises d'accéder à des candidatures en direct.

Conçue avec l'implication d'un groupe de jeunes, finisterejob.fr est à la fois attrayante et pragmatique : « Un logiciel détecte automatiquement les expériences pour proposer des offres adaptées », explique Laurane Guillemoto, en service civique au conseil départemental.

L'INTERNAUTE, ACTEUR DE SON PARCOURS D'INSERTION

Imaginée pour mettre en relation les demandeurs et les offres d'emploi, d'alternance, d'intérim, de stages, de chantiers d'insertion, de jobs d'été, la plateforme est conçue pour favoriser l'action immédiate. Le jeune entre dans une démarche proac-

tive : il crée son compte, intègre son CV et peut contacter directement les entreprises. « Nous savons que pour les personnes en insertion, tout se joue dans les six mois à un an. Il est essentiel qu'ils accèdent directement à l'offre et à l'employeur », précise le premier vice-président.

L'internaute accède aussi à une multitude d'informations liées à sa recherche et à sa situation. Ainsi peut-il visionner des films de trois minutes sur les métiers, mais aussi disposer de l'ensemble des actualités de l'emploi et de l'insertion dans le Finistère. Les jeunes allocataires du RSA sont invités à se connecter pour s'imprégner du marché de l'emploi finistérien et des conseillers en insertion les accompagnent dans leurs premiers pas sur l'outil.

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Outre les jeunes et les personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle, la plateforme entend contribuer à mieux accompagner les personnes handicapées vers l'emploi. « Lever les freins des employeurs est essentiel et nous serons particulièrement attentifs aux résultats en la matière », poursuit l'élu breton. Grâce à ce site, les employeurs sont aussi sensibilisés à l'accueil de ces jeunes en difficulté qui cherchent des entreprises d'accueil.

VALORISER DES FILIÈRES EN MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE

Mais Finisterejob.fr est aussi un moyen de rendre visibles et attractives certaines filières mal connues, telles que la pêche ou l'agriculture : « L'expérience montre que

lorsqu'on met les moyens, les résultats sont au rendez-vous », précise le premier vice-président. L'objectif est donc d'inciter les jeunes à s'orienter vers des filières porteuses d'emploi. Dans ce département qui affichait le quasi plein emploi (6% de demandeurs) avant le premier confinement, « les jeunes sortaient plus vite de la situation de chômage que les autres populations », précise Sophie Rogery, directrice territoriale de Pôle Emploi. « Certes aujourd'hui les demandeurs d'emploi sont plus nombreux, mais plus de 10.000 offres d'emploi sont arrivées depuis le début de la période Covid 19. »

Fruit de deux années de travail, la plateforme est ouverte à l'ensemble des partenaires chargés de la faire connaître et de la propulser : ils alimentent aussi le fil d'actualités. Présente sur les réseaux sociaux, elle devrait s'enrichir prochainement d'une page Instagram. ●

Finisterejob.fr en quelques chiffres

Au 5 novembre 2020, la plateforme recensait :

- 46 726 visites
- 656 CV
- 832 recherches par les chefs d'entreprise dans la CVthèque
- 149 comptes recruteurs
- 1 238 comptes candidats

RETROUVEZ TOUTES LES
EXPÉRIENCES RÉUNIES
PAR TERRITOIRES CONSEILS
SUR LA PLATEFORME
**BANQUEDESTERRITOIRES.FR/
TERRITOIRES-CONSEILS**

La Banque des Territoires entend fortement contribuer à la relance. Elle y consacre d'importants moyens pour accompagner et financer les projets qui contribueront à rendre les territoires plus durables, plus inclusifs, plus attractifs et plus connectés. Plus que jamais, la Banque des Territoires est aux côtés des acteurs locaux pour lutter contre les fractures sociales et territoriales et bâtir les territoires de demain.

LA BANQUE DES TERRITOIRES S'ASSOCIE AVEC L'ADEME pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités locales

L'Agence de la Transition écologique (ADEME) et la Banque des Territoires ont signé une convention de partenariat, visant d'une part, à accompagner une soixantaine de collectivités, situées dans trois régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Normandie), dans la réalisation de leurs schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE), sous forme d'expérimentation, et d'autre part, à réaliser une étude nationale sur la sociologie de la décision dans le domaine de la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités locales.

La transition écologique et énergétique est l'un des axes prioritaires du plan de relance de la Banque des Territoires, et l'ADEME est un établissement public engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Elles accompagneront, toutes deux, une soixantaine de collectivités dans la réalisation de leurs schémas directeurs immobiliers et énergétiques (SDIE). Il s'agit d'une expérimentation sur trois régions (AURA, Occitanie et Normandie).

L'objectif est de permettre le « passage à l'action » des collectivités en matière de rénovation énergétique de leur parc immobilier. Dans cette optique, l'ADEME et la Banque des Territoires cofinanceront les études et conceptions des SDIE de chacune des 3 régions.

Le bureau d'étude retenu pour mettre en œuvre cet accompagnement est Espelia, en groupement avec Pouget Consultants. Concernant l'étude nationale, l'ADEME et la Banque des Territoires ont constaté, lors de travaux antérieurs sur la rénovation énergétique (principalement dans le secteur du logement), que les apports de la sociologie sont majeurs pour mieux



comprendre le passage à l'action et activer les leviers.

Ces travaux ont permis en particulier de montrer que l'existence de dispositifs financiers n'était pas toujours suffisante pour enclencher des décisions de travaux de rénovation. Et à ce jour, il n'existe pas de travaux de recherche identifiés ou structurés concernant les modalités de décision et de déclenchement de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités.

Afin d'éclairer cet aspect, l'ADEME et la

Banque des Territoires ont confié à un groupement de 3 sociologues et de 2 experts des collectivités locales, coordonné par Gaëtan Brisepierre, sociologue spécialisé dans la transition écologique et énergétique du bâtiment, la réalisation d'une étude nationale relative à la sociologie de la décision des collectivités dans le domaine de la rénovation énergétique d'une durée de 14 mois. Les résultats seront publics. La FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) est également associée au pilotage de l'étude. ●

3 questions à...

Hubert Briand,

Responsable Pôle Efficacité énergétique
des bâtiments, Banque des Territoires



“ Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités locales ”

1

La Banque des Territoires met en place, dans le cadre du Plan de Relance, un panel d'offres relatif à la transition énergétique du patrimoine public des collectivités, avec notamment la démarche « Intracting ». De quoi s'agit-il ?

Hubert BRIAND : l'intracting, c'est la contraction de deux mots, « internal contracting », c'est-à-dire contrat interne à la collectivité. En quelque sorte, c'est son budget de fonctionnement qui va financer son investissement !

C'est un dispositif qui consiste à financer des travaux d'efficacité énergétique avec les économies générées : à mesure que les bâtiments rénovés génèrent des économies d'énergie, la collectivité locale récupère des marges de manœuvre financières lui permettant de lancer de nouveaux projets et rembourser les avances octroyées par la Banque des Territoires.

Sont concernés par l'intracting les travaux portant essentiellement sur les équipements et leur optimisation (chauffage, éclairage, ventilation, etc.), avec un temps de retour inférieur à treize ans. L'enjeu est clé : le parc immobilier des collectivités territoriales représente 280 millions de mètres carrés, soit trois fois celui de l'État, et leur consommation énergétique pèse fortement sur leur budget de fonctionnement.

2

De quelle manière la Banque des Territoires vient en soutien aux maîtres d'ouvrage publics ?

Hubert BRIAND : La Banque des Territoires accompagne les maîtres d'ouvrage publics tout au long du processus de la transition énergétique de leur patrimoine. Nous nous inscrivons avec la collectivité locale dans son parcours « ingénierie, financement, suivi ».

Cela comprend notamment des cofinancements en matière d'ingénierie afin de bien préciser le mode opératoire qui sera utilisé par la collectivité pour la rénovation de ses bâtiments et ainsi de mettre au point la meilleure offre de financement en fonction du « degré de maturité » de son projet.

La solution peut être l'Intracting comme on l'a vu mais ce peut être aussi, pour des travaux nécessitant des temps de retours sur investissement plus longs, la mise en place d'un prêt comme le prêt Ambre (« Ambition/rénovation ») qui peut être mis en place de 15 à 40 ans.

La Banque des Territoires peut ainsi répondre à chaque « segment » de la demande et dispose de ses propres outils numériques pour estimer, suivre et vérifier l'efficacité des actions menées.

3

Pouvez-vous nous donner un exemple de réalisation ?

Hubert BRIAND : Prenons l'exemple de la Ville de Saint-Louis dans le Haut Rhin qui a adopté un plan de maîtrise de l'énergie 2017-2020 et plusieurs

actions ont déjà été menées sur les bâtiments les plus énergivores. La Collectivité a souhaité poursuivre et accroître ce type d'actions ciblées, avec, notamment, la mise en place d'un programme de réduction des consommations d'énergie d'au moins 50 % sur le poste « éclairage ».

La Ville a mené, avec l'appui financier de la Banque des Territoires, un audit technique et financier qui a conduit à un programme d'action portant sur une quinzaine de bâtiments (écoles, médiathèque, centres sportifs, hôtel de Ville, mairie annexe, centre culturel et social...).

Les actions de performance portent principalement sur la substitution de chauffages en énergie fossiles, l'installation d'éclairage par LED, des systèmes de régulation des consommations, l'amélioration thermique d'équipements.

Une avance de 336 k€ de la Banque des Territoires a été planifiée sur la base du programme de travaux de 3 ans. Le plan de financement prend en compte les subventions et les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) attendus. Les économies permettent d'amortir en grande partie le projet, de financer de nouvelles actions et de rembourser l'avance de la Banque des Territoires. Résultat : les économies énergétiques cumulées attendues sur 10 ans sont de l'ordre de 443 MWh (10%), soit une dépense « évitée » de 612 251 €. La réduction des Gaz à Effet de Serre liée à cette opération est évaluée à 1,25 tonnes CO₂ équivalents. ●

Voir le détail sur la plateforme [banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)
<https://www.banquedesterritoires.fr/actions-ciblees-de-performance-energetique-pour-la-commune-de-saint-louis-haut-rhin>

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN FRANCE

Partenariat renouvelé avec JP Énergie Environnement

Forts du succès du partenariat initié en 2018, la Banque des Territoires et JPee renforcent leurs perspectives communes d'investissement en renouvelant leur accord de partenariat pour 5 années supplémentaires, soit jusqu'en 2028. Il s'agit d'un des plus importants partenariats de la Banque des Territoires dans le secteur des énergies renouvelables.

La Banque des Territoires contribue aux objectifs de développement des énergies renouvelables nationaux en accélérant la croissance des développeurs dans le cadre du Plan de Relance, par l'investissement dans leurs projets.

Son action se place également dans le cadre de la mise en place de la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie qui vise à la décarbonation et à la diversification de la production d'énergie française.

« En prolongeant sa coopération avec JPee, la Banque des Territoires contribue pleinement à l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la loi de programmation de l'énergie : son action renforce de façon significative la part du solaire et de l'éolien dans le mixte énergétique français. La Banque des Territoires soutient de plus la croissance d'un développeur indépendant dans un contexte de concentration des acteurs de ce secteur d'activités », explique **Cédric Desmedt**, directeur adjoint du département Transition Énergétique et Écologique.

Dans le cadre cette stratégie, la Banque des Territoires a conclu, en 2018, un accord de partenariat global avec JPee afin d'accompagner sa croissance. Depuis, la Banque des Territoires a investi près de 80 M€ pour co-financer la mise en service de près de 300 MW de projets éoliens et solaires, dont elle est actionnaire à 49 %.



CONTINUER À SOUTENIR DURABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES TERRITOIRES

Le renouvellement du partenariat avec JPee vise à étendre la liste des projets concernés, pour une puissance complémentaire de plus de 700 MW. La puissance cumulée des projets en vivier atteindra ainsi près d'1,5 GW. La Banque des Territoires investira aux côtés de JPee dans chacun de ces projets. Le rôle des territoires est également renforcé dans cette coopération qui favorise désormais la participation de sociétés

d'économie mixte et de collectivités locales dans chacun des projets.

« En renforçant le périmètre du partenariat actuel avec JPee, la Banque des Territoires permet, dans le cadre du Plan de relance, de sécuriser des projets futurs, dans un contexte de marché de plus en plus compétitif. Par ailleurs, en accompagnant massivement le déploiement d'énergies vertes dans les territoires, elle consolide son rôle d'acteur engagé au service de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. » explique **Charlotte Virally**, directrice d'investissements, responsable du pôle ENR, au sein du département Transition Énergétique et Écologique. ●



© Wikipedia Commons

Bordeaux Métropole se dote de la plus grande centrale solaire urbaine d'Europe (33)

📍 JPee construit actuellement la centrale solaire de Labarde.

Son implantation sur le site de l'ancienne décharge de Bordeaux Métropole permet de valoriser un terrain dégradé et impropre à l'activité agricole. La mise en service de la centrale est prévue au quatrième trimestre 2021, elle produira 75 GWh/an, soit la consommation électrique (hors chauffage) de 28 % de la population bordelaise.

Dans cette opération à 60M€ portée par JPee, la Banque des Territoires a investi 5,8 M€. Ce financement s'inscrit tout à la fois dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique et énergétique que dans son action au service de territoires plus inclusifs. En effet, ce projet a fait l'objet d'un financement participatif de 500 000 €, levés auprès des habitants de la Gironde et des départements limitrophes.

Présent lors de la pose du premier panneau photovoltaïque de la centrale solaire, en septembre 2020, Éric Lombard a déclaré : « *La pose du premier panneau de la centrale photovoltaïque de Labarde témoigne de nos efforts en faveur de la transition écologique et énergétique, et plus particulièrement, du travail de terrain mené par nos équipes pour soutenir le déploiement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine. Le défi relevé par JPee pour implanter cette centrale sur une ancienne décharge afin de limiter l'artificialisation des sols, nous encourage à financer des projets qui associent expertise en énergie et innovation technique.* ».

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'investissement de la Banque des Territoires dans la production d'énergies renouvelables, au service de territoires plus durables. En Nouvelle-Aquitaine, la Banque des Territoires a investi dans une trentaine de projets. Actionnaire de 10

sociétés d'économie mixte Énergie et du fonds régional TERRA Énergie aux côtés de la Région, elle contribue au déploiement d'un réseau d'acteurs œuvrant en faveur de la production des énergies renouvelables.

Ce projet a été mené en lien avec le partenaire, explique l'équipe projet de la direction régionale Nouvelle Aquitaine : Jean François Roethlisberger, chargé de développement territorial sur Bordeaux Métropole et Christian Kokocinski, expert sur la thématique TEE, et le département de la Transition Énergétique et Écologique :

« *Ce projet nous tient à cœur, pour plusieurs raisons : le futur site de production d'énergie renouvelable se situe sur une emprise foncière anthropisée précédemment dédiée à la gestion des déchets, le symbole est fort, à un moment où la pression foncière et les enjeux de disponibilité de terrains constructibles dans la métropole bordelaise sont saillants. Ensuite, ce site se développe dans un contexte urbain et a donc une vocation pédagogique : les Bordelais pourront désormais constater, en leurs murs et concrètement, ce qu'implique la production d'énergie décarbonée. D'autre part, ce projet contribuera significativement aux objectifs de la métropole à énergie positive 2050. Enfin, en lien avec le Conseil régional, la direction régionale se veut pivot dans la constitution d'un écosystème d'acteurs dédiés aux énergies renouvelables, et JPee dispose de nombreux sites de production implantés dans la région. JPee s'est naturellement imposé comme le titulaire de ce projet.* ».. ●



Foncière de commerce de La Roche-sur-Yon, pionnière du genre (85)

d'après un article de Territoires Conseils

Inaugurée en 2019 à La Roche-sur-Yon, la foncière commerce Métropolys porte déjà des fruits. Cofondée par la société d'économie mixte Oryon et la Banque des territoires, elle élargit son périmètre d'action avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire.

Conçue pour redynamiser les centres-villes dans le cadre du programme Action Cœur de ville, la Foncière Métropolys est une première en France. Lancée fin 2019 à La Roche-sur-Yon, par la société d'économie mixte (SEM) Oryon et la Banque des Territoires (BDT), cette société par actions simplifiée (SAS) permet de lutter contre la vacance commerciale, résidentielle ou de bureaux, en montant des opérations mixtes où – faute de rentabilité – le privé n'interviendrait pas. Après un an d'expérimentation et une dotation initiale de 1,2 million d'euros, la foncière voit déjà les premières retombées.

Pour Françoise Raynaud, adjointe au maire de La Roche-sur-Yon et présidente

de la SAS Métropolys, *"il s'agit de ramener des commerces en centre-ville mais aussi des familles"*. Cela passe par des interventions sur des opérations complexes sur le plan économique grâce à un apport en fonds propres, à hauteur de 60 % auxquels s'ajoutent 40 % de prêts bancaires. Cela permet d'avoir moins d'exigence en termes de rentabilité : *"Nous nous situons entre 6 et 10 % de rentabilité, quand le secteur privé ne descendrait pas en-dessous de 8 % et irait jusqu'à 12 %"*, commente Sébastien Bonnet, directeur général de la SEM Oryon et de la SAS Métropolys.

RÔLE PIVOT DE LA SEM

La foncière profite de la particularité de la SEM Oryon, à savoir sa multi-activité sur trois pôles différents : le développement économique, l'habitat et les projets urbains, ainsi que la gestion immobilière. *"Nous bénéficions de l'ingénierie et de l'action commerciale de la SEM. Sans cela, la foncière n'aurait pas de dossier"*, constate Sébastien Bonnet. D'autant que la foncière doit s'adapter à des situations très diverses. La Roche-sur-Yon fait en

effet figure de centre urbain, au cœur d'une très grande ruralité – l'agglomération compte 13 communes et 100.000 habitants, dont la moitié vit dans la ville centre.

BILAN POSITIF ET DÉMARCHÉ AUDACIEUSE

La première opération a eu lieu fin 2019 avec l'installation d'un petit commerce de bijoux et le rachat de deux logements à l'étage. La gestion locative a alors été déléguée à la SEM. En 2020, une autre opération a permis la création d'un plateau de bureaux de 100 m² et le maintien d'une start-up en centre-ville. Les projets ne manquent pas.

UNE NÉCESSAIRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Partenaire de longue date de la SEM Oryon en tant qu'actionnaire, aux côtés de la ville de La Roche-sur-Yon et de l'agglomération, la Banque des Territoires s'est associée au projet de foncière très naturellement, souligne Françoise Raynaud. *"Pour créer une foncière – y compris dédiée au tourisme –, il ne faut pas hésiter à solliciter la BDT. L'important est de se mettre autour de la table, voir toutes les forces en présence, notamment une SEM partenaire."* ♦

OBJECTIF 100 FONCIÈRES DE REDYNAMISATION

Le programme national initié en avril 2020 par l'État va permettre la structuration de 100 foncières de redynamisation et en capacité de requalifier 6 000 petits commerces sur cinq ans.

La Banque des Territoires consacrera 300 millions d'euros d'investissement et 500 millions d'euros de prêts à ces 100 foncières.

LA BANQUE DES TERRITOIRES s'engage pour la digitalisation des territoires

Une e-conférence de presse s'est tenue le 23 février dernier sur la thématique « THD et services numériques », l'occasion de faire le point sur les actions déployées par la Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance dédié. Pour accompagner et accélérer la réalisation de l'aménagement numérique des territoires, elle met en place un plan d'intervention en trois volets : la sécurisation physique des réseaux, le complément de couverture THD mobile en Outre-Mer et l'extension de la couverture THD fixe.

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES, UN AXE STRATÉGIQUE

Mobilisée pour soutenir le déploiement des infrastructures numériques et favoriser le développement des services numériques au service de l'inclusion numérique, la Banque des Territoires s'engage sur différents champs d'actions : habitat, santé, mobilité, tourisme, culture, loisirs, relation au citoyen, aménagement et développement économique. L'ambition ? Agir pour des territoires plus connectés et permettre à chacun, en tout point du territoire d'avoir accès à une bonne connexion numérique et de bénéficier, grâce au numérique, de services qui facilitent la vie au quotidien.

“ La crise sanitaire démontre l'importance du numérique. Les infrastructures numériques doivent être disponibles pour chacun, avec un bon niveau de capacité et de résilience. Les Français, citoyens, commerçants et chefs d'entreprise doivent également bénéficier de services numériques performants. Nous sommes mobilisés pour permettre l'essor de nouvelles capacités. ”

Olivier SICHEL,

Directeur général délégué de la Caisse des Dépôts et Directeur de la Banque des Territoires

DÉVELOPPER DES SERVICES NUMÉRIQUES DE SANTÉ : ZOOM SUR LE PROJET « TOKTOKDOC »

Engagée pour garantir l'accès aux soins en tout point du territoire et favoriser notamment la résorption des déserts médicaux par la télémédecine, la Banque des Territoires soutient TokTokDoc, une start-up spécialisée dans la télémédecine clinique, ancrée dans les territoires, au plus près des populations isolées et fragilisées.

TokTokDoc généralise l'accès à une télémédecine de proximité. Une nouvelle forme de prise en charge médicale qui associe les technologies numériques et la présence humaine. Une innovation qui a fait ses preuves pour traiter les pathologies chroniques et invalidantes dans les secteurs de la gériatrie et des handicaps, en établissement ainsi qu'au domicile.

“ L'État nous a confié un mandat pour accompagner des projets pouvant avoir un impact majeur dans les territoires. C'est le pari que nous faisons avec TokTokDoc, qui répond de manière très innovante à deux enjeux d'actualité et indissociables : faciliter l'accès aux soins dans tous les territoires et accompagner les établissements de santé dans l'appropriation de la télémédecine. ”

Gabriel GIABICANI,

Directeur de l'innovation et des opérations à la direction de l'investissement de la Banque des Territoires

QUELLE MOBILISATION SUR LE VOLET E-SANTÉ ?

La Banque des Territoires prévoit de mobiliser plus de 70 millions d'euros d'investissement sur ses fonds propres d'ici 2024 pour :

- Développer les services numériques de support à une organisation territoriale de santé (amélioration de l'accès aux soins et résorption des déserts médicaux par la télémédecine, mise en place de réseaux de soins, développement des services médico-sociaux à domicile)
- Soutenir les ressources numériques des établissements de santé : équipements, logiciels, données (amélioration du parcours de soins, mise en œuvre de nouveaux équipements médicaux, accompagnement de la transition numérique des établissements, interopérabilité et sécurisation des systèmes d'information hospitaliers)

Quelques chiffres

Dans le cadre du plan de relance :

- **Objectif national de 100%** de connexion des territoires en 2025
- **Une enveloppe de 120 M€** pour investir en fonds (ou quasi-fonds) propres dans des projets d'infrastructures numériques
- **Une enveloppe de prêts de 150 M€** pour financer les projets du secteur public local sur le long terme.
- **Accélération des projets d'aménagement** numérique territoriaux :
- **Plus de 575 M€** investis dans 24 Réseau d'Initiative Publique (RIP) de 1^{ère} Génération et 27 RIP FTTH (fibre optique)
- **Plus de 815 M€** de prêts accordés aux collectivités pour leurs RIP
- **Les réseaux financés desserviront près de 10,5 millions de locaux** (foyers et entreprises) en fibre d'ici 2025

LES FACTEURS DE SUCCÈS DES TERRITOIRES D'INDUSTRIE au banc d'essai

Deux ans après le lancement de ce programme national par les ministères de l'Économie et de la Cohésion des territoires, se dessine une première carte des « moteurs de réussite » à l'œuvre dans les 148 aires industrielles labellisées. Tour d'horizon avec François Blouvac, responsable du programme Territoires d'industries à la Banque des Territoires.

Depuis novembre 2018, la feuille de route est restée inchangée : démontrer qu'un renouveau des activités industrielles est non seulement possible mais aussi souhaitable, dans des villes moyennes et des zones rurales où les dirigeants de PMI, les collectivités et l'État font converger leur action.

La France revient de loin en la matière, puisqu'en un demi-siècle, la part de l'industrie dans le PIB a été réduite de moitié. Jusqu'en 2000 prévalait une vision du « zéro usines » au sein de grands groupes industriels implantés dans notre pays.

ENGAGEMENTS ANCRÉS

Le réveil d'une volonté industrielle s'inscrit dans une tendance encore émergente mais déjà notable, qui fait que depuis quelques années, les soldes de création d'emplois industriels, d'extensions ou de créations d'usines, sont à nouveau positifs en France.

Sur les 100 milliards du plan de relance lancé par le gouvernement en septembre 2020, plus d'un tiers est affecté à l'industrie. « Notre banque joue un rôle important d'intercesseur et de facilitateur dans ce contexte, à la croisée des politiques publiques na-

tionales et des stratégies locales des collectivités », précise François Blouvac.

La première clé de ce renouveau tient au fait que les projets sont portés par les territoires concernés - et facilités par le cadre commun instauré par l'État. C'est ce que souligne l'Observatoire des territoires d'industrie dans une note :

« Le premier facteur de dynamique d'un territoire n'est pas sa population, son niveau de formation, la présence ou la proximité de grandes infrastructures, le taux d'emploi industriel. [C'est] sa gouvernance, des femmes et des hommes qui parviennent, par une forme particulière de leadership, à emmener les forces vives de leur territoire. Ils sont souvent des élus, parfois des chefs d'entreprise. Ce sont d'abord eux qui font la différence ».

VALEURS LOCALES

Les productions industrielles réalisées en circuits courts présentent de multiples avantages. Elles se montrent plus réactives et moins émettrices de CO2 du fait des faibles distances entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Elles présentent plus de garanties sur la traçabilité, la qualité des produits et leurs conditions de production. Elles développent une richesse endogène, locale et régionale.

Enfin, elles sont sources de diversification. Le manque d'appareils médicaux spécialisés au début de la crise du Covid, a prouvé qu'il était possible d'adapter rapidement certaines chaînes de production pour répondre à de nouveaux besoins.

« Nous finançons des études de pré-ingénierie et des cartographies d'intervenants par territoires, afin de favoriser les connexions entre les différents maillons des chaînes industrielles, commente François Blouvac. Ce travail de fond est notamment mené avec les Conseils régionaux

RETROUVEZ L'AVIS DE L'expert
PUBLIÉ SUR LA PLATEFORME
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/PERSPECTIVES](https://banquedesterritoires.fr/perspectives)



BLOUVAC

d'Occitanie et du Grand-Est, ou avec l'intercommunalité du Grand-Chalon. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous soutenons une plate-forme d'ingénierie en ligne qui facilite la recherche de financements et accélère les projets industriels ».

Autre exemple : à Tarbes, la Banque des Territoires finance l'ingénierie de pré-industrialisation d'une jeune pousse spécialisée dans l'aviation électrique, qui souhaite utiliser les lignes de production du groupe Ségneré, durement affecté par le coup d'arrêt de l'aviation civile « classique ».

Nous finançons des études de pré-ingénierie et des cartographies d'intervenants par territoires, afin de favoriser les connexions entre les différents maillons des chaînes industrielles

FONCIER : LA VOIE EST LIBRE

En parallèle du travail effectué sur chaînes d'approvisionnement et l'ingénierie, la Banque des Territoires intervient aussi dans l'extension ou de la création de zones industrielles. « *Un industriel en recherche d'implantation dispose désormais de toutes les informations et garanties de l'État sur la possibilité d'aménager rapidement un site. Au plan national, il a été par ailleurs répertorié 78 sites 'clés en mains', dont d'anciennes friches.* », détaille le responsable du programme Territoires d'industries.

Par ailleurs, la Banque des Territoires finance la création ou l'aménagement de zones industrielles, et propose de construire des sites pour ou avec les industriels - qui conservent ainsi une part de leurs fonds propres pour la production proprement dite.

« *Il n'existe pas de seuil minimal pour soutenir une petite ou moyenne industrie. Nous aménageons des zones sur tout type de périmètre, dans des villes moyennes, des territoires ruraux et en outre-mer. En tant qu'investisseur, nous n'intervenons jamais en position majoritaire. Nous sommes là pour sécuriser des tours de table, les rendre viables et crédibles, aux côtés des collectivités, des industriels et d'autres investisseurs ».* ●

LA BANQUE DES TERRITOIRES ET CDC HABITAT se mobilisent pour accélérer la production de logements sociaux

CDC Habitat, filiale de la Caisse des Dépôts, a annoncé « *s'engager pour la production de 42.000 logements sociaux en 2021 et 2022* ». Ce chiffre représente une augmentation de plus de 50% de sa production annuelle en 2020 et 17% des 250.000 nouveaux logements sociaux sur lesquels s'est engagée la ministre du Logement pour 2021 et 2022. Pour atteindre cet objectif, CDC Habitat lance un appel à projets visant la production de 30.000 logements locatifs sociaux sur deux ans. L'appel à projets concernera des acquisitions :

- de logements sociaux en Vefa (vente en l'état futur d'achèvement) auprès des promoteurs immobiliers ;
- de fonciers en ZAC ou en diffus pour des opérations de construction neuve en maîtrise d'ouvrage directe ou des projets mixtes avec des promoteurs ;
- de bâtiments existants pour réaliser des opérations de conventionnement et de rénovation énergétique d'habitat ;

- d'immeubles de bureaux à transformer en logements.

CDC Habitat précise que « *cet appel à projets aura une forte dimension territoriale, compte tenu du rôle déterminant des collectivités locales dans la production de logements sociaux en France* ».

Par ailleurs, la Banque des Territoires continue de souscrire des titres participatifs auprès des bailleurs sociaux, constituant pour ces derniers des quasi-fonds propres qui leur permettent de développer leurs investissements sans la construction ou la rénovation de logements sociaux. Entre le 20 et le 31 janvier 2021, la Banque des Territoires a ainsi souscrit 198 millions de titres participatifs auprès de huit bailleurs sociaux d'Île-de-France, 20 millions auprès du Grand Lyon Habitat, 43 millions auprès de Valophis Habitat (Val-de-Marne), 56 millions auprès de Seine-Saint-Denis Habitat et 10 millions auprès de l'OPH (office public de l'habitat) Montreuillois. ●

UN DISPOSITIF NOVATEUR ET SÉCURISÉ

La loi ELAN offre la possibilité aux organismes de logement social de se doter en fonds propres sous la forme de titres participatifs. La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), partenaire et prêteur historique des bailleurs sociaux, a décidé de se saisir de cette occasion pour intervenir désormais en tant qu'investisseur à leurs côtés : elle s'est engagée à souscrire aux titres participatifs émis dès la période 2020-2022. ○

MOBILITÉ

La Banque des Territoires s'engage

3 nouvelles offres en faveur d'une mobilité propre dans les territoires

Hydrogène

La France est dotée depuis l'an dernier d'une stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné. C'est un plan de 7 milliards d'euros qui est en cours de déploiement par le Gouvernement d'ici 2030. Au travers de ses investissements et ses prêts, la Banque des Territoires est résolument engagée dans ce plan, dès à présent.

S'inscrivant dans la stratégie nationale de décarbonation des usages industriels et de développement d'infrastructures de production et distribution d'hydrogène décarboné, la Banque des Territoires investit dans les installations de production, les déploiements de stations d'avitaillement et les flottes de véhicules à hydrogène. Le but : accélérer les projets et enclencher un cycle vertueux de massification de la demande, pour rendre l'hydrogène décarboné accessible à tous.

La Banque des Territoires est ainsi actionnaire de la plus grosse flotte de véhicules à hydrogène en France, avec les taxis Hype, et actionnaire du plus grand réseau de stations hydrogène en construction, avec Hymulsion, qui déploie en Au-

vergne-Rhône-Alpes 20 stations sur tout le territoire régional. D'autres projets similaires sont également en voie d'aboutir avec le financement de la Banque des Territoires, par exemple à Auxerre, à Belfort, à Toulon et ailleurs. Plusieurs projets d'investissements dans des infrastructures de production d'hydrogène vert directement connectés à des sources d'énergie renouvelable sont en cours d'instruction et devraient aboutir en 2021.

Gage de robustesse financière des projets, l'engagement d'un financement de la Banque des Territoires peut faciliter l'accès des porteurs de projets à diverses subventions. Ainsi, dernièrement, pas moins de trois initiatives dans la mobilité hydrogène soutenues par la Banque des Territoires ont été sélectionnées par la Commission européenne pour bénéficier d'une subvention européenne de 20%, dans le cadre du mécanisme d'interconnexion pour l'Europe (MIE), dont la Banque des Territoires est partenaire de mise en œuvre :

- la construction par Hynamics de 4 stations hydrogène en régions Bour-

gogne-Franche-Comté, Sud et Pays de la Loire, qui bénéficiera d'une subvention européenne de 8,9 M€ ;

- le verdissement de la flotte de bus de Montpellier Métropole Méditerranée est retenu pour une subvention de 2,7 M€ ;
- la construction de stations hydrogène par HysetCo, filiale de la société de taxis hydrogène parisiens, qui obtient une subvention de 6,7 M€.

Investisseur aux côtés des industriels et des collectivités, la Banque des Territoires est aussi prêteuse, notamment pour financer les véhicules des organismes publics ou de leurs délégataires. Avec le Mobi Prêt, ce ne sont pas moins de 94 bus (dont 80 standards de 12m et 14 articulés de 18m) et 23 bennes à ordures qui vont être financés d'ici 2023 pour circuler dans 9 agglomérations ou villes réparties dans 6 régions différentes (Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et sur deux liaisons régulières de moyenne distance, et ce n'est qu'un début ! ●

OBLIBUS

Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts et Ambroise Fayolle, vice-président de la BEI ont signé en décembre dernier un accord portant sur la création de la Plateforme Bus Propres. Dotée de 200 millions d'euros - provenant à parts égales de la Banque des Territoires et de la BEI - cette plateforme est gérée par les équipes de la Banque des Territoires.

Cette initiative s'inscrivant pleinement dans les ambitions d'accompagnement du verdissement de la mobilité, pilier majeur du « Plan Climat » présenté par la Banque des Territoires en septembre 2020.

La plateforme propose aux autorités organisatrices de la mobilité (ou leurs délégataires) un financement innovant dénommé « Oblibus » pour les accompagner dans le verdissement de leur flotte de bus. Oblibus permet de

financer jusqu'à 100% des investissements liés à l'achat de bus électriques, de leurs batteries et des infrastructures de recharges nécessaires, avec une durée et un profil d'amortissement au plus proche des caractéristiques de ces nouveaux matériels.

Oblibus prend la forme d'une obligation performancielle dont le taux d'intérêt évolue, dans la limite d'un plancher et d'un plafond, en sens inverse du prix de l'électricité sur la durée de vie du bus. Le taux est calculé, à chaque période, en comparant un indice de référence du prix de l'électricité avec un scénario de référence agréé avec l'emprunteur.

Oblibus propose ainsi une solution de financement innovante étroitement liée à la réalité économique et opérationnelle de l'actif financé afin de permettre à ses bénéficiaires de maîtriser au mieux le coût global de possession d'une flotte de bus propres dans la durée. ●



Le déploiement des IRVE

Le 26 mai dernier, le Gouvernement a annoncé un plan de soutien à la filière automobile et notamment à travers la mise en œuvre du renouvellement du parc automobile français en faveur des véhicules propres.



Le sujet des bornes de recharge électriques (IRVE) est devenu un enjeu majeur dans le cadre du plan de relance automobile et plus généralement du basculement du marché automobile vers une vente en très forte croissance des véhicules électriques (qui sont passés de moins de 2% en 2019 à près de 9% des ventes en 2020).

Afin de contribuer à ce plan de relance, La Banque des Territoires a engagé trois actions complémentaires afin d'accélérer le déploiement des IRVE en réponse à différents cas d'usage : la recharge en habitat collectif, les réseaux territoriaux et enfin la recharge rapide sur les autoroutes et grands axes routiers :

- pour l'habitat collectif, elle travaille à la création d'un fonds national de mutualisation des investissements dans

l'infrastructure électrique des copropriétés qui permettra d'éviter tout reste à charge pour la copropriété lorsqu'un résident souhaite équiper sa place de parking ;

- pour les réseaux territoriaux, elle a mis en place un prêt mezzanine à intérêt participatif pour financer le déploiement des IRVE sur voirie publique et parkings privés ouverts au public. Elle pourra également accompagner les collectivités locales dans la définition de leurs schémas directeurs.
- pour les grands axes routiers, elle a cofinancé aux côtés de l'AVERE, une étude prospective pour le déploiement de bornes de recharge rapide sur les autoroutes, les grands axes routiers et les principales aires urbaines. ●

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL pour les EPL

La Banque des Territoires propose un accompagnement global aux EPL, clients historiques, en conseil, financement (fonds propres, quasi-fonds propres, avec ou sans participation au capital, besoin de trésorerie, prêts de court moyen et long termes) et, au quotidien, avec des prestations bancaires adaptées à la diversité de leurs besoins.

UNE OFFRE DE PRÊT ÉTENDUE

Dans le cadre du Plan de Relance, l'offre de prêt de la Banque des Territoires à destination des Entreprises Publiques Locales est étendue, son périmètre couvre à présent de nombreux secteurs d'activité (l'eau, la mobilité, la rénovation énergétique des bâtiments publics, la rénovation des bâtiments éducatifs, la transition écologique et énergétique, le tourisme, la santé, l'industrie) et permet également de financer les projets de revitalisation localisés en géographie prioritaire (Politique de la Ville, Programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain).

Par ailleurs la Banque des Territoires a déployé son dispositif de Titres Participatifs auquel les SEM peuvent désormais souscrire. Ce mécanisme financier de créances assimilées à des quasi-fonds propres doit permettre d'apporter au secteur les fonds nécessaires au soutien des programmes d'investissement des SEM logement, dans un contexte de raréfaction des fonds propres.

L'objectif de ces nouvelles offres est d'accélérer les investissements et de fi-

nancer sur un large périmètre les projets et secteurs contribuant au redressement rapide et durable de l'économie française et répondre à la feuille de route du Plan de Relance sur le plan de l'écologie, de la compétitivité et de la cohésion sociale et territoriale.

UNE OFFRE COMPLÈTE DE PRESTATIONS BANCAIRES

Partenaire bancaire historique des EPL d'aménagement, une offre complète de prestations bancaires s'adresse à toutes les EPL, quelle que soit leur structure juridique, et à leurs filiales actionnaires de référence dans tous les secteurs d'activité. Les clients bancarisés peuvent également bénéficier de financements de leurs opérations sous forme d'autorisation de découverts ou de prêts à court ou moyen terme.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des EPL et d'accompagner leur stratégie, il est également proposé un produit alliant services bancaires et enveloppe de financement sous la forme d'une convention de partenariat bancaire. Dans ce cadre, un interlocuteur référent en di-

rection régionale assure un suivi unique et régulier des comptes et des besoins avec une tarification forfaitaire des opérations bancaires garantie sur la durée de la convention.

UNE MESURE PHARE VIS-À-VIS DES SPL

Les SPL à l'actionnariat exclusivement public, peuvent être confrontées à une crise de trésorerie, voire de ressources propres pour rebondir et jouer leur rôle d'opérateur d'intérêt général.

Sans pouvoir participer à l'augmentation de capital, nous avons décidé de pouvoir accompagner les SPL mobilisées sur les plans de relance sectoriels, en quasi-fonds propres pour compléter l'offre bancaire et prêteur dont elles pouvaient déjà bénéficier.

... ET UN RENFORCEMENT DE NOS MOYENS D'ACTIONS COMME ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE DES SEM ET FILIALES DE SEM

Les SEM et leurs filiales, au cœur des plans de relance territoriaux seront aussi soutenues par la Banque des Territoires. Le financement des études de faisabilité et des plans de développement à moyen terme leur permettant de préciser leurs ambitions comme acteurs de la relance et les moyens nécessaires pour mener leurs projets (meilleure visibilité de leur besoin en financement, afin de mobiliser les solutions les plus adéquates, notamment des augmentations de capital que nous pourrions accompagner). ●

FOCUS FONCIÈRES

Les SEM peuvent créer des foncières pour porter de l'immobilier destiné aux activités de tourisme, loisirs, culture. Les collectivités locales et leurs EPL se sont saisies du plan de relance commerce, pour structurer également des foncières de redynamisation sur les territoires (y compris en secteurs prioritaires : ACV, PDV, TI, ANRU).

La Banque des Territoires intervient comme co-investisseur dans ces sociétés (SEM et/ou filiales de SEM) et d'autres acteurs (banques, chambres consulaires, établissements publics fonciers, promoteur...). Elle apporte des fonds propres en capitalisant la société, et des quasi-fonds propres via des comptes courants d'associés. La Banque des Territoires s'est engagée sur un programme de 100 foncières visant à soutenir 6000 commerces sur l'ensemble des territoires. ○

Pour en savoir plus,
contactez votre direction régionale

LA BANQUE DES TERRITOIRES renforce son soutien à l'ingénierie territoriale

Fortement investie dans la relance, la Banque des Territoires soutient les collectivités qui ont le plus besoin d'ingénierie. Elle a récemment mis en ligne l'ensemble des modalités de soutien que les collectivités peuvent demander à ses directeurs régionaux.

La Banque des territoires propose tout d'abord des aides pour les territoires les plus fragiles, les plus faiblement dotés en expertise ou qui doivent expérimenter pour répondre à des enjeux complexes. Ces aides prennent la forme de subventions comprises entre 50% et 100% du coût des études nécessaires.

Elles visent deux types de prestations :

- L'aide à la définition de stratégies territoriales. Sont concernés les domaines clés de l'action publique locale : la santé et le vieillissement, la transition écologique et énergétique (performance, mobilité, ENR, eau, biodiversité), le développement urbain, économique, industriel, les stratégies patrimoniales relatives aux bâtiments scolaires, les enjeux touristiques, le développement rural, l'aménagement et la planification spatiale, les smart solutions et l'innovation ;
- L'aide au montage et à la gouvernance de projets. Il s'agit d'appuis méthodologiques pour initier un projet ou piloter un projet complexe, préparer et faciliter le financement d'investissements locaux, déterminer les meilleures solutions de gestion de services publics ou encore identifier et mobiliser les dispositifs et financements européens pertinents.



La Banque des territoires propose ensuite un soutien à l'ensemble des intercommunalités et des communes de moins de 10 000 habitants via son service Territoires Conseils. Celui-ci offre des appuis méthodologiques dans les territoires, un service de renseignements juridiques et financiers (appel gratuit au 0970 808 809), des guides méthodologiques, une base de bonnes pratiques, des web conférences...

Enfin, la Banque des territoires réserve des soutiens spécifiques en ingénierie pour les communes bénéficiaires des programmes nationaux tels qu'Action cœur de ville (ACV), Petites villes de demain (PVD) ou encore Territoires d'industrie.

Les détails de cette offre et les formulaires de contact sont accessibles sur la [plateforme banquedesterritoires.fr](https://plateforme.banquedesterritoires.fr)

BON À SAVOIR

- Les acteurs économiques porteurs de projets identifiés dans le cadre du programme Territoires d'industrie peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement amont dans la conduite des projets d'aménagement et de développement économique et industriel.
- Les postes de chefs de projet en charge de la redynamisation des centres-villes peuvent être cofinancés dans le cadre des programmes ACV et PVD ●



VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • Christophe LAURENT • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	Edouard BONNIN	05 90 21 18 73
• Guyane	Christian MOUTTON	05 94 39 39 41
• Martinique	Roland PICOT	05 96 72 84 02

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Directeur régional • Philippe LAMBERT • 04 72 11 49 29

• Isère Savoie Haute Savoie	Corinne STEINBRECHER	04 38 21 04 02
• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	04 72 11 49 34
• Loire Haute Loire	Christian PASCAULT	04 73 43 13 11
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	04 72 11 49 37
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	04 72 11 49 30
• Puy de Dôme Allier Cantal	Pascale PINEAU	04 73 43 13 16
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	04 72 11 49 56

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Directeur régional • Antoine BREHARD • 03 80 40 09 60

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	03 80 40 09 96
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	03 80 40 09 90
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	03 80 40 09 73
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	03 81 25 07 20

BRETAGNE

Directeur régional • Patrice BODIER • 02 23 35 55 00

• Finistère Lannion	Mathilde LETERRIER	02 23 35 55 90
• Ile et Villaine	Elodie FREFIELD	02 23 35 55 02
• Côte d'Armor et Morbihan	Philippe BESSON	02 23 35 55 10

CENTRE VAL DE LOIRE

Directrice régionale • Julie-Agathe BAKALOWICZ • 02 38 79 18 01

• Indre Eure-et-Loir Cher	Jean-Marie GUILLIEN	02 38 79 18 00
• Indre et Loire - Loiret - Loir et Cher	Sylvie MOSNIER	02 38 79 18 13

CORSE

Directeur régional • Frédéric NOEL • 04 95 10 40 03

• DT Corse du Sud	Béatrice HURREY-JARRY	04 95 10 40 00
• DT Haute-Corse	Mathieu GRANZENMULLER (1 ^{er} mai)	<i>En attente</i>

GRAND EST

Directeur régional • Patrick FRANCOIS • 03 88 52 45 30

• Haut-Rhin	Paul JEANNET	03 88 52 45 41
• Bas Rhin (Hors EMS) et Pays de Bitche	Isabelle HALB-SIENER	03 88 52 45 39
• Marne	Sophie HARDOUIN	03 26 69 36 50
• Meurthe-et-Moselle	Sandrine LABROSSE	03 83 39 32 08
• Meuse Haute Marne	Sébastien FOURNET-FAYARD	03 83 39 32 37
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	03 88 52 45 34
• Moselle	Cyril MANGIN	03 83 39 32 26
• Aube	Vanessa CORDOBA	03 26 69 36 55
• Ardennes	Reynald RENNESSON	03 26 69 36 68
• Vosges	Véronique BEC	03 83 39 32 12

HAUTS DE FRANCE

Directeur régional • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	03 20 14 19 72
• Pas de Calais	Sandrine FERRERO	03 20 14 19 64
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	03 20 14 19 99
• Aisne Somme	Céline COCHE-DEQUEANT	03 22 71 10 19
• Oise	Fabien BOURGEOIS	03 22 71 10 17

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ILE DE FRANCE

Directrice régionale • Marianne LOURADOUR • 01 49 55 68 10

• Ville de Paris	Jean-Philippe LEYRAT	01 49 55 69 27
• Grands comptes secteur local	Claude SCHNEEGANS	01 58 50 75 99
• 93-95	Camille PICARD	01 49 55 68 95
• Seine et Marne - Val-de-Marne	Sophie FERRACCI	01 49 55 69 20
• Yvelines - Hauts de Seine	Grégoire CHARBAUT	01 49 55 68 89
• Région IDF et Essonne, Grands Comptes	Fabien DUCASSE	01 49 55 69 22

NORMANDIE

Directrice régionale • Céline SENMARTIN • 02 35 15 65 20

• Manche Orne	<i>Recrutement en cours</i>	*
• Calvados	Céline CHAMPEYROL BUGE	02 31 39 43 07
• Seine Maritime Eure	Boubakeur AIBOUT	02 35 15 65 11

NOUVELLE AQUITAINE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 56 00 01 86

• Grands comptes régionaux et innovation	Emmanuel LACROIX	05 56 00 01 55
• Pyrénées Atlantiques	Geneviève PUYAU	05 59 16 11 10
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Nicolas JOYEUX	05 55 10 06 09
• Deux Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	05 49 60 36 04
• Charente Dordogne	Zili FU	05 55 10 06 14
• Charente Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	05 49 60 36 13
• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	05 56 00 01 81
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	05 56 00 01 75

OCCITANIE

Directeur régional • Annabelle VIOLLET • 05 62 73 61 32

• Haute Garonne	Olivier LIVROZET	05 62 73 61 65
• Aude Pyrénées-Orientales Ariège	Gilles LE HERICY	04 67 06 41 09
• Hérault Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	04 67 06 41 18
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	05 62 73 61 38
• Hérault Gard Lozère	Jean Jacques HALADJIAN	04 67 06 41 15
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Caroline DUBOIS	05 62 73 61 41

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• DT Nouméa	Eric PANNOUX	+687 25.98.38
-------------	--------------	---------------

PAYS DE LOIRE

Directeur régional • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	02 41 20 23 80
• Loire Atlantique	Claire Anne DAVID LECOURTS	02 41 20 23 74
• Maine et Loire	Olivier BOURHIS	02 41 20 23 58
• Vendée	Frédéric VOLLE	02 41 20 23 81

PACA

Directeur régional • Richard CURNIER • 04 91 39 59 01

• Méditerranée	David DE ARAUJO	04 91 39 59 70
• Côte d'Azur	Georges FAIVRE	04 92 29 34 02
• Métropole Bouches du Rhône	Gilles BOYER	04 91 39 59 55
• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	04 91 39 59 11

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directrice régionale • Nathalie INFANTE • 02 62 90 03 01

Directeur régional adjoint • Christophe LOISEAU • 02 62 90 03 20

**FLASHEZ POUR NE RIEN MANQUER
DE L'ACTUALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES.**



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis

